

# PROCES VERBAL



**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 janvier 2012**

**La séance est ouverte à 21 H 00, sous la présidence de M. Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT.**

**M. Le Maire.** - Nous ouvrons la séance. Je procède à l'appel.

*(Monsieur le Maire procède à l'appel des noms)...*

Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer nos travaux. J'ai reçu la candidature de Patricia Moulé au poste de Secrétaire de séance.

Y a-t-il d'autres candidatures ? (Non). Patricia est donc désignée Secrétaire de séance.

Un certain nombre de décisions du Maire vous ont été communiquées avec l'ordre du jour et la convocation du Conseil Municipal.

Vous avez eu également communication du bilan des Journées Prévention Sécurité Jeunesse 2011 et du tableau des marchés publics conclus pour l'exercice 2011.

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 novembre 2011**

Avez-vous des observations sur ce procès-verbal ? (Non). Il est donc adopté à l'unanimité.

**AFFAIRES GENERALES**

**1. Installation d'un nouveau conseiller municipal : Monsieur Patrick LEGRIS**

**M. Le Maire.** - Notre collègue Alain Dragoman, après un peu plus de trois ans passés autour de cette table, en raison de difficultés personnelles (ceux qui ont eu l'occasion de l'accompagner ces derniers mois savent qu'il a traversé des périodes personnelles et professionnelles extrêmement compliquées), a souhaité pouvoir mettre en adéquation sa situation avec son engagement municipal. Les préoccupations qu'il avait ne lui permettaient pas, à son sens, de donner le temps qu'il souhaitait donner à la Mairie de Mennecey et il nous a donc fait part de sa démission.

Il convient donc d'installer le conseiller municipal suivant dans l'ordre de la liste, en l'espèce notre collègue Patrick Legris à qui je souhaite la bienvenue. Je sais qu'il aura à cœur d'être un conseiller municipal présent, travailleur et motivé.

C'est une installation, il s'agit d'un donné acte, il n'y a pas de vote.

**2. Modification des Commissions communales**

Suite à cette démission il convient de modifier les Commissions avec le remplacement de notre collègue Alain Dragoman au sein des Commissions Culture, Sports et Vie Associative et Animation, Communication pour lesquelles je vous propose la candidature de Patrick Legris en lieu et place.

Qui est contre ? (Personne).

**M. Richomme.** - C'est Monsieur Féret qui reprendra la charge du Conseil Municipal des Enfants ?

**M. Le Maire.** - Monsieur Féret avait déjà en rôle dans ses délégations d'adjoint transversal au scolaire le suivi de cette délégation. Il y travaillait avec un certain nombre d'élus, dont Sylvie Peruzzo puisqu'elle travaille sur les cantines scolaires. Patrick Legris a accepté de reprendre la délégation qu'exerçait Alain Dragoman, mais ce n'est pas soumis au vote du Conseil Municipal. C'est un arrêté que je viens de signer avant cette séance et qui sera daté de la fin de la séance.

Il convient également de remplacer Alain Dragoman au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Je vous propose la candidature de Patrick Legris. Il faut normalement un vote à bulletin secret, sauf si l'ensemble du Conseil Municipal m'autorise à le faire à main levée. Y a-t-il des avis contraires à un vote à main levée ? (Non).

Y a-t-il d'autres candidatures ? (Non).

Y a-t-il des avis contraires à la candidature de Patrick Legris ? (Non).

Patrick Legris est donc désigné à cette Commission.

Il convient enfin de remplacer notre collègue au sein du Centre Communal d'Action Sociale. J'ai reçu la candidature de Corinne Sauvage, qui y siégeait en début de mandat et qui souhaiterait pouvoir y retourner en remplacement de notre collègue issu de la majorité.

Y a-t-il des avis contraires ? (Non).

Ces deux points ayant été rapportés, je vous propose une inversion de l'ordre du jour entre le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> chapitres afin de faire passer les points scolaires devant les points financiers, car nous avons pour le projet de

construction de l'Ecole de la Verville un certain nombre d'intervenants extérieurs que je souhaiterais pouvoir libérer à des heures décentes puisqu'ils retournent quasiment tous sur Paris. Je pense donc plus opportun de démarrer par ce point.

Y a-t-il des objections ? (Non).

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, , Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr)
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Damien MARILLER

**M. Le Maire.** - Je cède donc immédiatement la parole au rapporteur Jean Feret pour qu'il nous fasse part du point n°6 de l'ordre du jour.

**III. SCOLAIRE**

**6. Adoption du contrat de partenariat entre la commune de Mennecey et la Société ARTELIA pour l'opération de démolition/reconstruction du groupe scolaire Verville**

**M. Feret.** - Il s'agit de vous proposer une délibération pour autoriser le Maire à signer un contrat de partenariat dont l'objet est la démolition puis la reconstruction du Groupe scolaire de la Verville avec, entre les deux, installation d'une école provisoire.

Vous avez le dossier depuis le 20 janvier (dossier épais de 500 feuilles). Je vous propose de faire une présentation sur les deux vidéo projecteurs en allant très vite, afin de laisser le temps à l'assemblée d'assister à une présentation de l'architecte auteur de ce projet et de vous laisser poser des questions si vous le souhaitez aux autres parties prenantes à ce projet.

Ce projet de contrat de partenariat porte sur la réalisation du groupe scolaire de la Verville : démolition et reconstruction.

Vous avez une première vue du projet depuis l'ouest, donc depuis le parking. Il y a un grand changement.

Voici une vue de la cour de récréation, donc à l'opposé de la vue précédente. Vous voyez sur la droite l'école élémentaire et sur la gauche l'école maternelle. Au fond à droite, le bâtiment carré est une salle de périscolaire accompagnée de la médecine scolaire et d'un pôle RASED. A gauche il y a la restauration ainsi que les deux salles à manger et l'office qui vont avec. Tout au fond vous avez le parking qui est 25 % plus grand environ que le parking actuel.

Vu du dessus, l'ensemble du projet est construit autour d'un axe de composition. L'architecte vous en parlera, c'est la colonne vertébrale du projet. Autour de cet axe, au fur et à mesure que l'on avance on est dans un domaine de plus en plus protecteur pour les enfants, de la gauche de la vue vers sa droite vous voyez le parking, la zone publique, puis le cœur mutualisé et la Place des Ecoles servant d'accès au groupe scolaire qui, lorsque l'école sera active, sera une enceinte clôturée. Puis vous avez les deux écoles : en bas à droite l'école maternelle et à gauche en haut l'école primaire. Cela débouche sur la cour de récréation et le plateau sportif, laquelle demeure inchangée en sa surface et en son emplacement mais sera refaite sur sa surface.

Vous avez ensuite une vue depuis ce qu'est aujourd'hui la cour de l'école élémentaire. On voit l'école élémentaire et au fond à gauche on devine l'école maternelle. La façade rouge est la BCD du groupe scolaire. Vous avez ensuite une vue depuis le parking, avec à droite la partie restauration scolaire et à gauche le périscolaire. On devine son entrée spécifique.

Vous avez ensuite l'organisation du Groupe de Sociétés qui a répondu à notre appel d'offres et dont l'offre a été retenue.

Le porteur de cette offre est ARTELIA. Initialement la société s'appelait COTEBA mais ce Groupe a changé de nom le 1<sup>er</sup> janvier.

ARTELIA s'est associée avec des architectes ici présents : CITE ARCHITECTURE, qui eux-mêmes ont fait appel à des bureaux d'études. Quand la réalisation du chantier débutera, l'entreprise VERDOIA du Groupe VINCI, entreprise générale de bâtiment, y travaillera.

A l'issue de la livraison de ce projet, ARTELIA reste partie prenante pour la maintenance et l'entretien de cette école, en s'appuyant sur une autre société de VINCI : VINCI FACILITIES.

L'ensemble est chapeauté par une société créée spécifiquement pour ce projet, VERVILIA, financée pendant la construction par le Crédit Foncier qui est le financier de ce projet.

Les principaux jalons dans le calendrier sont :

- Dans quelques jours, si cette délibération est adoptée et dès le retour du Contrôle de Légalité, le 14 février, si cela se passe comme prévu : signature du contrat de partenariat.

- Immédiatement après, courant février : dépôt de la demande des deux permis de construire puisqu'il en faudra un aussi pour l'école provisoire également.

- L'école provisoire commencera à être installée pour les premiers travaux de raccordement et de préparation de la surface en mai. Elle sera opérationnelle pour la rentrée de septembre 2012 pour l'ensemble du groupe scolaire, donc les deux écoles plus la restauration et le périscolaire.

- Le chantier de démolition et reconstruction commencera dès la fin des cours de cette année scolaire, donc début juillet 2012, pour une livraison espérée fin août 2013.

- Le contrat prévoit une durée d'exploitation de 18 ans et 4 mois. Si tout se passe exactement comme c'est écrit dans le contrat, l'exploitation va donc de septembre 2013 à décembre 2031.

Vous avez ensuite la répartition des dépenses pendant la réalisation du chantier. En orange vous avez le financement assuré par l'investisseur, donc ARTELIA qui apporte des fonds propres. Dès lors que la phase considérée comme risquée par le financier sera dépassée, donc au-delà des délais de recours sur les permis de construire, le financement apporté par le banquier entre en jeu. Ce sont les colonnes bleues.

La somme de toutes ces colonnes représente 11,3 M€. C'est le montant à financer pour ce projet.

On parle ensuite de financement à long terme, ce qui veut dire rembourser tous les emprunts qui sont faits.

On parle de taux. Le taux de l'essentiel de la dette sera l'Euribor 3 mois + 2,10 %. L'Euribor est un taux interbancaire, le coût de la ressource pour les banques.

La dette bancaire du projet, donc la partie endettement pendant la construction, portée par la société ARTELIA qui est l'investisseur de ce projet, repose sur l'Euribor 3 mois + 2,8 %. C'est un peu plus car cette partie du projet est un peu plus risquée.

Il y a ensuite les fonds propres apportés par les actionnaires de la société de projet ARTELIA, donc avec VINCI derrière, pour 10,35 %.

Les actionnaires apportent aussi de l'argent sous forme d'une dette qu'ils ont contractée eux-mêmes, rémunérée à 7,35 %.

Nous laissons à présent la parole à tous les futurs partenaires de ce contrat. Nous allons à cet effet faire une interruption de séance.

**M. Le Maire.** - Nous allons formellement, même si nos débats vont continuer, suspendre la séance et la rouvrirons une fois que nos invités auront terminé leurs échanges avec vous afin de procéder au vote.

Ils sont venus en nombre et je les en remercie. Il y a non seulement nos AMO techniques avec le Cabinet A3P, les AMO juridiques avec le Cabinet PEYRICAL et les représentants du groupement d'Architectes, Banquiers et Entreprises qui a été amené à candidater. Je vais leur céder la parole pour une présentation plus détaillée encore que celle du rapporteur, mais que je souhaiterais synthétique, d'une dizaine de minutes. Ils seront ensuite à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

*(La séance est suspendue à 21 H 12).*

**M. Robbe.** - Merci Monsieur le Maire, merci Monsieur Féret d'avoir fait cette présentation. Bonsoir, Mesdames et Messieurs les élu(e)s. Je m'appelle Philippe Robbe, je suis architecte et je représente le Groupe CITE ARCHITECTURE, Cabinet d'architectes à la fois parisien et provincial à Clermont-Ferrand.

Je vous remercie de porter attention à ce projet qui nous a animés pendant ces dernières semaines. Nous avons été très heureux de répondre à cette consultation et avons essayé de faire au mieux pour intégrer ce groupe scolaire.

Ce groupe scolaire est déjà dans un site privilégié, implanté au sud de l'agglomération. Vous connaissez le site mieux que moi puisque vous êtes locaux. Trois entités paysagères le distinguent : au nord et au sud de

l'agglomération son étalement urbain, le parc de Villeroy à l'ouest et le paysage semi-ouvert à l'est. Un reliquat de boisements venait cerner le groupe scolaire de la Verville et nous sommes partis de ce postulat. Nous nous sommes rendu compte que c'était un monde hors du monde tel que nous l'avions qualifié dans le cadre de la consultation. Nous sommes dans un contexte vraiment particulier dans lequel il fallait bien intégrer l'aspect paysager du groupe scolaire.

Tous ces atouts font du site un lieu privilégié pour développer un équipement de dimension environnementale forte imposant une mise en valeur et un objectif qualitatif au niveau paysager. Je vous réprecise ces éléments car ils sont à la base de toute notre réflexion.

Je vous présente le Groupe scolaire sur un petit film. Vous voyez le parking paysager. Une fois fait table rase de l'école existante, on repartait sur un promontoire arasé, étété de tous les arbres existants sur le site. Nous nous sommes demandé s'il fallait repartir sur ce qui existait déjà ou re-concevoir totalement le groupe scolaire.

Dans le programme il y avait initialement trois entrées : deux pour le groupe scolaire, une pour un lieu de vie commun, cœur de vie du groupe scolaire. Nous avons fait des ajouts car notre idée a tout de suite été de dire que dans ce site privilégié, pour ne pas tomber dans l'écueil de la barre, on pouvait imaginer une école qui, au lieu de trois entrées, en prévoirait d'autres, notamment le parking paysager qui est partie prenante et intégrante du projet proposé, sachant que la problématique du site était de n'avoir qu'un seul accès avec son retournement.

Nous nous sommes rendu compte, suite aux investigations faites sur le terrain, qu'il y avait beaucoup de contraintes d'arrivées et de sorties et avons donc misé sur un parking paysagé digne de ce nom, en lien total avec le groupe scolaire.

Nous avons par ailleurs travaillé dans l'esprit d'être toujours au contact de ce reliquat de boisement en périphérie. L'idée était de faire en sorte que l'école soit vraiment intégrée dans les bois et qu'en même temps les grands arbres remarquables qui se trouvent en périphérie de ce groupe scolaire puissent participer à la qualité du groupe scolaire.

En réalité, nous sommes donc partis sur le principe d'une école éclatée, métaphore peut-être du village puisque cela revenait à faire une extraction du programme et à faire en sorte de donner une vocation à chaque lot. Cette vocation nous a permis de donner un sens à notre architecture puisque l'on retrouvait pour chacune des unités une action, une fonction pouvant avoir sa justification dans le rythme de la journée.

Le bloc périscolaire est sur la gauche, le groupe restauration sur la droite. On est dans un système de paliers et c'était l'effet recherché, nous voulions que le parvis du groupe scolaire soit ouvert sur la Ville par l'accès existant et nous voulions ouvrir certains locaux (notamment le périscolaire à travers le RASED, le pôle médecine) sur la Ville. Plus on avance dans le groupe scolaire et plus on se rend compte que l'on va pouvoir, par ce système de paliers, sécuriser la vie des enfants sur la cour tournée à l'est.

C'est une architecture qui se veut très simple. Nous avons joué la douceur, la simplicité afin de faire en sorte que cette perception de l'école soit bien appréhendée par chacun.

Vous voyez à présent les deux pôles. Nous avons imaginé un cinquième élément au centre de la visualisation qualifié de zone tampon. Cette zone tampon permet à la fois d'être un lieu de rencontre et de convergence : soit on se rend directement à l'école maternelle sur la droite, soit au contraire on peut rallier la partie primaire sur la gauche.

*(Arrivée de M. Mariller, 21h19)...*

Autre élément fédérateur dans l'animation de la cour de l'école, nous avons imaginé (ce qui était demandé dans le programme) d'inclure pour 30 % la bibliothèque entre la maternelle et le groupe élémentaire/primaire comme une grosse focale de la culture.

Au-delà de la métaphore du village, il y a aussi la métaphore à chacun des usages ; nous voulions faire en sorte que l'école soit animée par un élément en centre de cour.

L'organisation de la partie scolaire est illustrée ici. C'est une vie plus ouverte au public avec deux bâtiments que sont la restauration et le périscolaire. La restauration a un accès indépendant. Le parking fonctionne totalement indépendamment. Nous avons évité le cisaillement entre les parents d'élèves qui emmènent les enfants le matin, sachant que tout converge sur la partie accès de la Place des Ecoles.

C'est là encore un clin d'œil. Il ne s'agit pas de faire référence à Jules Ferry, mais la symbolique de l'école publique a été réintégrée par l'esplanade centrale, lieu de convergence, de sociabilité, lieu social important. Comme nous partions de la table rase, il a fallu recréer la vie dans la ville. Nous parlions d'un monde hors de tout, hors de la Ville, il fallait donc que l'on raccroche nos éléments et nous sommes allés puiser et emprunter des éléments forts de symbolique.

Sur la perspective que vous avez vue tout à l'heure nous avons mis des arbres brûlés. C'est un artiste qui a conçu cela. Il faut imaginer que le lieu de ce promontoire était à l'époque recouvert d'arbres à hautes tiges.

Or, comme il y a eu table rase de ces arbres au même titre que l'école, la place de l'arbre peut ainsi peut-être retrouver son cheminement. J'évoque ce point car dans l'axe central qui mène à l'école nous avons imaginé des parcours de senteurs. Il y a toujours le chemin des écoliers, mais nous voulions que ce soit aussi un chemin didactique et d'initiation pour que les enfants et les parents d'élèves puissent aller de façon animée jusqu'aux écoles.

L'école maternelle est en rez-de-chaussée. Nous avons essayé d'éclater le volume. Les enfants de Mennecy pour la plupart vivent actuellement à proximité du lotissement Levitt en maison individuelle. La première approche de l'école se voulait être dans des volumes à l'échelle de la maison, sachant que le groupe de maternelle est lui toujours, dans ses proportions et volumes, plus petit, ne serait-ce qu'au niveau du mobilier. Nous nous sommes permis de mettre au rez-de-chaussée la maternelle et de mettre le groupe élémentaire sur deux niveaux, mais avec des classes donnant toujours sur la cour de l'école. Très peu de classes donnent sur la vie extérieure. A l'intérieur d'une classe les enfants verront toujours la cour de l'école à l'est et la zone boisée en périphérie du terrain qui le cerne toujours.

Le lieu de rencontre est au milieu. Dans l'esprit, nous avons voulu traiter comme une orangerie cet espace central. On peut imaginer laisser entrer des arbres dans le mail piétons. On peut imaginer des arbres en saisonnalité qui permettent un accès intéressant et d'agrément au groupe scolaire.

C'est une architecture résolument contemporaine avec des matériaux sains et développement durable. Nous sommes allés assez loin dans l'énergie thermique. Nous avons classifié et labellisé ce bâtiment.

Nous avons beaucoup joué avec les orientations, mais nous l'avons fait avec bon sens et avons essayé de le faire au maximum. Ceci explique cette forme et cette implantation sur le terrain.

Chacun des usages de l'école est retranscrit dans cette vie scolaire et dans les temps rythmés de la journée. On va à l'école maternelle, on va à la primaire, on revient dans le périscolaire ou éventuellement on va entre 12 H et 14 H à la restauration. La position de ces deux éléments en façade permettrait éventuellement, en dehors de la saison scolaire qui parfois s'arrête en juin/juillet, d'avoir pendant la période estivale, de juillet à septembre, une autre activité et nous avons évoqué, dans le cadre de la consultation, un centre scolaire ou de loisirs. Cela explique aussi ce parvis au centre.

**M. Feret.** - Merci. C'était la présentation des auteurs de ce projet. Vous pouvez poser vos questions.

**M. Richomme.** - Merci pour cette présentation et pour le travail fait par les équipes. Je ne reviendrai pas sur le fond, sur le financement et sur tout ce que cela implique pour la commune, j'en parlerai quand la séance aura repris. Je m'adresse ici aux architectes de cette école.

Même si nous ne sommes pas d'accord sur le mode de financement...

**M. Le Maire.** - Nos AMO financiers et les représentants du groupement faisant l'offre financière sont également présents, donc je vous en prie, ne vous gênez pas !

**M. Richomme.** - Je vous remercie, je n'ai pas cette habitude.

Je peux ne pas être d'accord, comme les membres de mon groupe, sur le projet de financement -c'est un autre débat que j'aurai bientôt avec vous-, mais je pourrais être convaincu par le projet. Ce sont deux choses différentes, il n'y a pas de schizophrénie là-dedans. Or, ce n'est pas le cas.

Peut-être est-ce une question de présentation... Je sais qu'il est difficile de faire une présentation et je remercie à nouveau le Cabinet pour sa présentation en 3D qui n'est pas représentative de l'état final, mais je trouve que cette école, pour l'avenir, pour les quarante à cinquante prochaines années, est triste. Je la trouve un peu cubique, c'est une question de goût, je trouve qu'elle ressemble aux VVF de Normandie ; j'ai l'habitude de m'y promener et je retrouve là ce genre de structure.

Je pense par ailleurs que vu le budget que la commune va investir, vu que nous sommes au 21<sup>ème</sup> siècle et vu votre goût pour la culture et les arts, Monsieur le Maire, nous pourrions avoir quelque chose de bien plus innovant et de plus contemporain peut-être.

Je vais poser des questions sur tout ce qui est thermique et chauffage.

Je déplore dans cette présentation, mais je sais que c'est peut-être un manque de temps, la non présence d'arbres. C'est très important pour nous car nous sommes là dans un site boisé. Cela permettrait de voir peut-être la conservation du bois et de l'espace. Cette école est en haut d'une colline boisée, c'est un espace privilégié pour nos enfants. Que ce soit sur les parkings ou dans la cour, les arbres manquent dans votre présentation. Cela crée une petite inquiétude quant à leur disparition ou à leur déplacement.

En ce qui concerne les matériaux nouveaux, l'isolation, etc., j'aimerais des précisions sur les moyens d'isolation de vos bâtiments, sur le chauffage. Y a-t-il une géothermie ? Puisque vous allez raser l'école peut-être pouvez-vous creuser en profondeur pour avoir ce mode de chauffage. Quels matériaux allez-vous utiliser ? Les panneaux solaires, par exemple ? Quel type de chauffage allez-vous utiliser à l'intérieur ?

S'agissant de la fonctionnalité, des positions des bâtiments, le fait qu'il y ait la restauration, la médecine scolaire, etc., je n'en suis pas encore à ce niveau de détail, mais j'ai apprécié votre effort et en tout cas je vous remercie de votre travail. J'aimerais que vous puissiez m'éclairer sur ces questions.

**M. Feret.** - L'absence des arbres autour de ces vues en 3D vient du fait que vous avez là une maquette 3D non intégrée à l'environnement. Au-delà du périmètre du site aucun arbre n'est enlevé.

Dans la première vue de la présentation initiale était insérée cette vue 3D dans une photographie aérienne réelle du site actuel absolument représentative de l'avenir de ce site. Les arbres qui sont juste au-delà de la clôture de l'école seront toujours là à l'issue de ce projet.

Vous avez là une vision synthétique de l'intérieur du site uniquement, en excluant tout ce qui est au-delà de la clôture et du périmètre du parking. C'est pour cette raison que les arbres manquent.

**M. Robbe.** - Je crois avoir insisté dans notre introduction sur le fait que le site était remarquable et nous sommes partis de cela.

L'image 3D ne montre pas l'ensemble de la présence végétale, mais nous avons travaillé en totale osmose avec la nature environnante et ce que pouvait représenter l'école.

En ce qui concerne les matériaux de façade, nous avons volontairement voulu avoir des formes simples car nous pensions anecdotique de faire un éclat d'architecte dans ce site. Nous repartions de zéro. Nous ne nous sommes peut-être pas mis au niveau des élus et j'en suis désolé, mais nous nous sommes surtout mis à la hauteur des enfants pour qu'ils comprennent ce qu'est leur école, avec des éléments de liaison, des éléments d'appel. Le périscolaire est le gros cube, avec des contraintes liées au site et au programme donné ; il y avait des sur hauteurs, ce qui explique les sur hauteurs du cœur mutualisé.

On sait comment fonctionne la restauration. C'est une marche en avant avec, comme vous l'avez soulevé Monsieur, un accès direct depuis le parvis pour ne pas mélanger les genres. Pour être allé dans les VVF, ce qui me gêne le plus (et en maisons de retraite nous en faisons beaucoup) est que dès que l'on entre dans le hall d'entrée il y a des odeurs ; parfois elles sont bonnes mais tout dépend du cuisinier !... Nous avons pris le risque de totalement éclater. Le projet est pénalisant dans son développé de façades, mais c'était une volonté. Je remercie le groupement VINCI qui nous a accompagnés dans cette démarche. Nous aurions pu faire un cube, un bloc qui pour le coup aurait perdu son âme et son identité.

En ce qui concerne les matériaux, nous sommes principalement sur du béton, très isolé, très hermétique. C'est une architecture qui se veut résolument contemporaine. Cela reste très subjectif, mais nous avons fait des effets de yin et de yang, chaque élément pouvant se distinguer par une matière, une couleur. Nous avons volontairement joué le bâtiment public d'appel sur la façade à l'ouest depuis le parvis central, car l'intérêt est de jouer la qualité sur le parvis, espace central de l'école. Cet espace de vie vit de la rencontre des enfants et des parents. Comme le montrait la perspective de la cour intérieure, nous avons fait un effet de yin et de yang en ramenant du bois et en essayant de faire en sorte que l'école soit totalement en vis-à-vis des zones boisées en face d'elle.

Le contact des bâtiments au quotidien dans la journée pour les enfants, c'est la cour intérieure avec le bois. Côté bois naturel les boisements sont conservés et quand ils regardent leur école nous y avons remis du bois avec parcimonie, car il ne faut pas non plus faire du *greenwashing* en tartinant de panneaux solaires.

Nous l'avons étudié avec un bureau d'études qui serait mieux placé que moi pour expliquer sa démarche, nous n'avons pas fait de géothermie sur ce site.

C'est une architecture qui se voulait très simple, sans toiture végétalisée. Nous avons fait en sorte de mesurer l'intérêt qu'il pouvait y avoir. La seule coquetterie de l'architecte, j'insiste sur ce point, est peut-être ce bâtiment bibliothèque central qui se veut être l'écran de la culture. Vous allez me dire que parler de culture à des enfants de trois ou quatre ans n'a peut-être pas d'intérêt, mais nous comptons aussi sur l'appropriation que se feront les enfants de cette école, ce qu'aujourd'hui nous ne maîtrisons pas. Nous leur donnons l'outil pour. Nous pensons avoir fait un plan qui à notre avis fonctionne bien et dont la fonctionnalité répond bien à la demande du programme. C'est sur ce point qu'a porté notre effort.

**M. Feret.** - L'architecte n'est pas parti d'une copie blanche, mais d'un programme fonctionnel rédigé et travaillé en mai, juin et début juillet par un groupe de travail que j'avais constitué réunissant des parents d'élèves, les enseignants de la Verville et les riverains, dont Monsieur Michel, ici présent, qui y a contribué. Nous avons fait douze réunions en deux mois et demie.

Entre chaque réunion chacun a apporté sa contribution. Nous avons consulté le médecin scolaire, le RASED, l'Inspection et ses conseillers pédagogiques et Monsieur Michel a recherché très activement s'il y avait une prescription du Ministère de l'Education Nationale sur la façon de faire une école.

C'est devenu un programme à l'issue de onze versions successives progressives et sans conflit. Peu à peu le programme a été de plus en plus enrichi. Il a été repris mot pour mot dans le dossier de consultation ayant servi à rechercher les candidats qui ensuite ont proposé des offres.

Vous voyez ici la transcription fidèle de ce que ce groupe de travail avait défini. Ce groupe de travail réunissait des parents, des enseignants, des riverains et des professionnels vivant dans une école, pas uniquement les enseignants, mais aussi le médecin scolaire, le psychologue ou les conseillers d'éducation pédagogique. J'ai demandé, puisqu'il n'y a pas de prescription pour faire un bâtiment, quelles fonctions le bâtiment devait remplir, comme par exemple le nombre de salles d'art plastique compte tenu du nombre d'heures hebdomadaires que chaque classe de cette école doit potentiellement passer dans ce genre de salles. L'ensemble est devenu un programme qui, je vous l'affirme, est retranscrit fidèlement dans ce projet. Nous ne sommes pas là pour faire de l'anti-VVF mais pour satisfaire l'expression du programme, donc l'attente à l'égard de ce bâtiment.

**M. Mariller.** - En ce qui concerne le financement, avez-vous fait un état comparatif sur la même période de trente ans entre un financement en PPP (construction et entretien) et un financement public par l'emprunt ?

**M. Feret.** - Oui, bien sûr. Cela s'appelle le rapport d'évaluation préalable. Il vous a été soumis le 27 avril et proposait de comparer les deux alternatives (financement en Maîtrise d'Ouvrage Publique ou financement en Contrat de Partenariat) avec pour seul critère l'efficacité financière.

Il démontrait que la valeur actuelle nette du projet -c'était le paramètre objectif utilisé comme critère- était inférieure en version Contrat de Partenariat à la valeur actuelle nette du projet en version Maîtrise d'Ouvrage Publique, la différence étant sur la durée totale du projet de l'ordre de 1 M€ pour un total en contrat de partenariat d'un peu plus de 14 M€. Je parle en euros actualisés.

Dans le rapport d'évaluation préalable, compte tenu des taux d'intérêt de l'époque le taux d'actualisation était de 4,6 %. Aujourd'hui la valeur actuelle nette annoncée dans ce projet l'estimait -nous n'aurons la valeur réelle qu'à l'issue du contrat- à 4 %. Les taux d'intérêt ont baissé, mais pour tout le monde, que ce soit en financement public ou en financement privé.

Monsieur Lunazzi, de la société anciennement COTÉBA et à présent ARTELIA, se propose de répondre aux questions techniques.

**M. Lunazzi.** - Le permis sera déposé, si le Conseil valide ce contrat de partenariat, en février/mars. Nous sommes assujettis à la RT 2012 qui nous impose au niveau thermique de concevoir un bâtiment parfaitement isolé.

Le développement de ce projet a été fait dans une démarche environnementale qui comprend 14 cibles et notamment la cible thermique qui est considérée comme très performante. Nous avons pris toutes les précautions pour que l'enveloppe soit très performante.

Il n'y a pas de panneaux solaires car ils sont faits pour la production d'eau chaude. La cantine ne servant que pour le réchauffage des plats, il n'y a pas besoin de créer de l'eau chaude pour les repas ; il n'y a que des machines à laver la vaisselle et elles produisent leur eau chaude elles-mêmes.

Le chauffage est au gaz, avec des réseaux intégrés dans le sol et des chaudières à condensation.

**M. Feret.** - Nous avons déjà l'expérience des panneaux solaires aux Myrtilles. La production d'eau chaude sanitaire de l'office des Myrtilles est faite par panneaux solaires, complétée par l'électricité quand il n'y a pas assez de soleil, depuis le 1<sup>er</sup> septembre. L'expérience est pour le moment très mitigée.

Evidemment, ce n'est pas la bonne saison, mais en juillet et août l'école est fermée et ce ne sera donc jamais la bonne saison pour ces panneaux. C'est le cas aux Myrtilles et cela aurait été le cas à la Verville aussi s'il y avait eu des panneaux.

Et ne parlons pas du coût de possession, du coût d'entretien de ces panneaux et de leur réparation en cas de panne.

**M. Richomme.** - Nous avançons donc sur un PPP, ce qui m'avait été contredit par M. Garro lors de la Commission des Finances de décembre puisqu'il avait été dit que ce qui avait été présenté en Conseil Municipal n'était qu'une étude et non un engagement de la commune vers un PPP.

Je vois que mes soupçons et mes pressentiments allaient bien au-delà de ce que vous pensiez à cette époque, donc il y a un mois, Monsieur Garro.

**M. Garro.** - Cela a été très vite depuis.

**M. Richomme.** - Oui, plus vite que la lumière... Nous nous engageons donc vers un PPP.

L'école va coûter au minimum 21 M€, mais Monsieur Feret vient de nous dire que nous en connaissons la valeur à l'issue du contrat. Permettez-moi d'être très anxieux sur ce mode de financement.

Cette école peut coûter à la Ville 8 à 9 M€, à nous de trouver la force de cet investissement. Peut-être que notre choix n'aurait pas été de la lancer juste après l'école des Myrtilles, mais c'est un choix politique que je peux justifier. Même à 10 M€, en étant large, cette école va nous coûter 22 M€.

Ce n'est pas de l'investissement, mais du fonctionnement. Vous allez donc vous priver de 5 à 6 % de fonctionnement pendant 18 ans, sachant que la marge de manœuvre du budget de fonctionnement est de plus

en plus difficile. Ce sera donc difficile pendant 18 ans. En plus, on ne récupérera même pas la TVA, qui pourrait augmenter, puisque ce sera du fonctionnement et non de l'investissement.

Je pense dommageable de faire ce choix maintenant. On va le payer pendant au moins 18 à 20 ans.

**M. Le Maire.** - Je vous remercie.

Je rouvre la séance.

*(La séance est rouverte à 21 H 41)...*

Je voudrais reprendre quelques points d'ordre moins techniques que ceux que nous ont présentés excellemment nos intervenants extérieurs du jour et Jean Féret, mais d'ordre plus précis que ce que vous venez d'évoquer.

Tout d'abord, et ce n'est un mystère ni une surprise pour personne, nous avons fait collectivement, avec la majorité municipale, le choix de placer les équipements scolaires au centre de notre mandat, au centre de notre politique municipale et au centre de nos efforts. C'est ce qui a amené la majorité en place à lancer les travaux de construction qui ont permis l'agrandissement de l'école de la Sablière, à lancer les travaux d'agrandissement du restaurant scolaire de la Jeannotte ou du Clos Renault, à lancer les travaux de remise en état complète du restaurant scolaire de l'Ormeteau et ce qui a permis de lancer les travaux -qui vont prochainement s'achever- de reconstruction du groupe scolaire maternelle, élémentaire et restaurant scolaire des Myrtilles. C'est aussi ce qui nous fait lancer aujourd'hui cette procédure de démolition/reconstruction du groupe scolaire de la Verville.

A l'échelle du mandat, ces seules opérations représentent un coût de travaux pour la commune de l'ordre de 20 M€. Nous sommes effectivement dans une volonté qui aura été celle de la majorité municipale de dire que l'on fait dans cette commune tout pour les enfants, tout pour les élèves.

Je peux comprendre que ce ne soit pas forcément les orientations que souhaitent les uns ou les autres ou que ce soit des orientations que l'opposition pourrait souhaiter voire mettre en place et que, gênée du fait que ce ne soit pas elle qui le fasse, elle cherche à les bloquer, comme cela a été le cas de l'ensemble des projets que j'ai précédemment évoqués.

Nous n'avons pas fait mystère de ce projet. Depuis trois ans nous avons clairement indiqué, lors de réunions publiques, lors d'écrits, que nous serions sur un projet sous forme de contrat de partenariat ou de BEA, car à l'époque nous n'avions pas encore arrêté définitivement notre philosophie sur le sujet concernant le Groupe scolaire de la Verville. Nous n'avons pas avancé masqué sur le choix même du site de reconstruction. Nous avons fait voter l'ensemble des parents d'élèves, des enseignants, des familles appartenant à la zone de scolarisation de ce groupe scolaire. C'est ce choix qui est proposé ce soir et qui a été retenu par pratiquement 90 % des 260 ou 270 foyers votant sur la commune, ce qui n'est pas neutre.

Jean Féret l'a rappelé, nous avons tenu un nombre extrêmement important de réunions de travail pour finaliser un projet qui, dans sa conception et sa demande, correspond aux attentes des parents. Certes, il ne correspond pas à celles de l'opposition, mais nous ne sommes pas forcément là pour faire plaisir à l'opposition. On peut dire en effet "*quel manque de goût !*" ou "*à votre place j'aurais fait le Guggenheim*"; non, nous n'avons pas fait le Guggenheim !

J'en remercie les architectes qui n'ont pas cherché à se faire plaisir, ce qui est trop souvent le défaut de cette profession où quand les architectes candidatent beaucoup veulent devenir Grand Prix de Rome et laisser un geste, se faire plaisir ! Non, nous avons eu une équipe d'architectes qui est venue candidater avec un projet sérieux, non pas pour qu'un architecte se fasse plaisir, mais un projet -il vous a été présenté- qui se veut fonctionnel. Nous ne sommes pas dans la grandiloquence architecturale, mais dans la fonctionnalité pour des enfants âgés de trois à dix ans.

Comme d'habitude vous nous assénez de soupçons. Au début du mandat je me disais que vous deviez être Sherlock Holmes car vous voyiez des choses que nous ne percevions pas ; au bout de trois ans c'est plutôt la bavure. Vous avez des soupçons, nous y sommes habitués, que voulez-vous que je vous dise ?

Vous dites que vous avez des soupçons car nous nous privons de TVA dans la mesure où nous ne récupérerons pas le FCTVA et où le remboursement va peser sur l'investissement plutôt que sur le fonctionnement. C'est faux. Vous n'avez pas lu votre dossier, désolé de vous le dire ! Il est vrai qu'il y avait un très gros dossier qui équivaut à deux bottins, mais vous ne l'avez pas lu. Le paiement se fait pour partie sur le fonctionnement, pour partie sur l'investissement. La TVA est récupérée, lissée sur la durée du contrat, année par année, et chaque année nous récupérons une quote-part de TVA.

**M. Richomme.** - Non.

**M. Le Maire.** - Mais si Monsieur Richomme ! Ce n'est pas le fait de dire non qui changera quoi que ce soit à cela. C'est une évidence. Si vous avez encore un doute à l'issue de la séance, nos AMO financiers pourront vous remonter les tableaux que vous n'avez pas vus.

**M. Richomme.** - Si.

**M. Le Maire.** - Excusez-moi, je veux bien que l'on dise tout et son contraire en permanence, vous nous y avez suffisamment habitués, on peut dire de manière dogmatique que le contrat de partenariat est scandaleux et qu'il faut le jeter, mais je m'étonne. Quand nous sommes partis dans cette démarche nous avons essayé de nous renseigner. Jean Feret, qui passe un temps extrêmement important à faire des recherches pour essayer de s'enrichir des bonnes expériences faites ailleurs, est allé voir où, ailleurs dans le département, des contrats de partenariat étaient lancés, des procédures peu ou prou identiques ou comparables à celle que nous lançons. Or, il y en a une dans la ville dont vous êtes le bras droit du Maire en place : Ris Orangis.

A Ris Orangis un contrat de partenariat a été décidé en mars 2011, avant même que nous lancions le nôtre, et publié le 6 mai 2011 alors que nous, nous n'avons lancé notre AAPC que le 22 juin 2011. Cela revient donc à dire *"faites ce que je dis, pas ce que je fais"*, *"ce que vous faites n'est pas bien, mais je fais la même chose ailleurs et donc si j'étais à votre place je ferais la même chose que vous"*.

J'entends bien, vous dites de manière erronée que l'école va coûter 21 M€, mais non. Le coût global de l'école, intérêts compris, est de 19 M€ pour un coût de travaux de pratiquement 12 M€. Nous payons en effet des intérêts tout comme nous en paierions si nous étions en emprunts directs par la commune.

Toujours sur Ris Orangis, on est à 12,19 sur votre évaluation préalable. Ce n'est pas forcément ce que vous allez attribuer puisque vous êtes actuellement en phase de négociation ; je dis "vous", mais cela peut être le DG de la commune, votre Maire ou l'adjoint qui gère cela. Si vous n'étiez pas au fait du dossier, ainsi vous le serez. L'investissement initial prévu était de l'ordre de 5 M€, soit deux fois moins qu'à Mennecey, pour une valeur nette du projet estimée à 14,5 M€. Le ratio au niveau de l'évaluation préalable est donc moins intéressant que celui de Mennecey.

Je veux bien que l'on nous dise que vérité à Ris Orangis ne l'est pas à Mennecey et que ce que vous faites dans vos fonctions professionnelles vous ne le feriez pas dans vos fonctions électives, mais il faut essayer d'arrêter d'être dans la posture politicienne uniquement parce que ce n'est pas vous, mais la majorité municipale qui propose. Il faut se ranger derrière l'intérêt général.

L'intérêt général sur ce dossier est celui des enfants dans une école qui n'est pas aux normes de sécurité, qui n'est pas aux normes d'accessibilité handicapés ni aux normes d'évacuation. Les toitures enregistrent des fuites de manière récurrente. Rien que pour la maintenir en état elle va nous coûter de 150 à 250 K€ annuels sur les dix ans à venir en termes de travaux de maintenance courante.

Je sais bien que je ne vous convaincras pas, j'y ai depuis longtemps renoncé, vous allez probablement voter contre et je le regretterai. Au moins, abstenez-vous. Cela évitera que l'on puisse dire que vous étiez contre la reconstruction de cette école.

Je mets aux voix...

**M. Richomme.** - Vous avez fait une intervention, je voudrais aussi en faire une très courte.

**M. Le Maire.** - Le dossier est clos. Je mets aux voix. La mauvaise foi, cela suffit. Nous avons eu le temps de nous exprimer sur ce dossier...

**M. Richomme.** - Vous m'avez attaqué personnellement, je me permets de répondre.

**M. Le Maire.** - Non, je mets aux voix.

**M. Richomme.** - Soyez à la hauteur de votre fonction, Monsieur le Maire, permettez le débat. Je vais intervenir comme vous l'avez fait...

**M. Le Maire.** - Le débat a eu lieu. Vous n'avez pas la maîtrise de l'ordre du jour. Le débat est clos, nous passons au vote.

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à la Majorité**

<b>POUR</b>	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ,
<b>CONTRE</b>	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**M. Le Maire.** - Je remercie l'ensemble du groupement et des AMO de nous avoir accompagnés.

## 7. Modification de la carte scolaire

**M. Feret.** - C'est une compétence de la Ville que de décider quel secteur de la Ville ira dans quelle école. Compte tenu de l'arrivée de tous les logements dont la construction a commencé, nous vous proposons de modifier la carte scolaire.

Cette carte scolaire a aussi été élaborée en concertation. Nous avons consulté les parents d'élèves et les chefs d'Etablissement pour leur proposer un projet qui a été élaboré durant tout l'été 2011 et qui est parti de la consultation du fichier scolaire, confronté à tous les projets de constructions de logements et en faisant plusieurs hypothèses :

- Tous les enfants qui ont commencé un cycle, même s'ils changent de secteur, ne changent pas d'école pour finir leur cycle.
- Ne jamais séparer les fratries.
- Une volonté très affirmée de pallier le manque de mixité sociale qui existe aux deux extrémités de la Ville, l'extrémité nord avec le groupe scolaire de la Jeannotte qui a environ 70 % de ses élèves en logement social et, à l'extrémité sud de la Ville, le groupe scolaire des Myrtilles qui aujourd'hui irrigue un secteur de la Ville où il n'y a aucun logement social.

Le projet qui vous est soumis aujourd'hui consiste à satisfaire le besoin de la nouvelle population qui va arriver en 2012 et surtout en 2013, mais aussi le besoin de ne pas perturber la vie des familles et des enfants déjà engagés dans les écoles et d'améliorer notre mixité sociale dans les groupes scolaires de la Ville.

C'est pourquoi le projet vous est maintenant proposé. Je peux en quelques secondes vous présenter la carte

**M. Richomme.** - Cette délibération a pour but de changer la carte scolaire afin que nos écoles soient bien remplies.

Pour mon groupe je souhaiterais avoir la carte scolaire, car nous avons ici les modifications mais pas la carte. Cela nous permettrait de savoir quelle rue appartient à telle école.

Je souhaiterais par ailleurs connaître, même si ce ne sont là que des estimations -ne me dites pas le contraire, à cette époque on a des estimations-, les estimations par école des fermetures ou ouvertures potentielles de classes. Vous les avez à cette époque de l'année.

Quand j'interviens au Conseil Municipal et quand Monsieur le Maire intervient, il faudrait un peu de courtoisie pour élever le niveau du bac à sable, Monsieur le Maire. Vous m'avez permis d'intervenir quand la séance était levée et vous êtes intervenu en reprenant la séance. Ce n'est pas courtois. Mon intervention a le même mérite que la vôtre et doit figurer au procès-verbal.

Je n'ai pas dit que cette école...

**M. Le Maire.** - Votre intervention figurera au procès-verbal. Il n'était pas question de vous priver du procès-verbal.

Ce dernier précisera le moment de la suspension et le moment de la reprise, le moment du début et de la fin des débats, mais légalement si je fais intervenir les personnes extérieures au Conseil sans indiquer que l'on suspend la séance, en cas de recours la délibération n'est pas validée. L'intégralité des échanges y compris ceux que vous avez eus et les réponses des AMO figureront pour information au procès-verbal. Il n'était pas question de vous brimer sur ce point.

Si vous permettez sur les deux points que vous évoquiez...

**M. Richomme.** - Moi je vous permets, vous voyez !...

**M. Le Maire.** - Vous êtes trop bon ! Quand vous serez Maire à ma place, vous serez généreux sur le temps de parole de l'opposant que je serai devenu !...

**M. Richomme.** - Je vous remplacerai, mais avec beaucoup plus de courtoisie !

**M. Le Maire.** - Faites attention, vous n'allez pas m'inciter à vous laisser la place avec de tels principes !...

**M. Richomme.** - Ne vous inquiétez pas, je ne compte sur aucune sollicitude de votre part.

**M. Le Maire.** - Vous avez bien raison, cela vous évitera des déceptions.

Pour en revenir à ce que vous disiez, Jean Feret vous communiquera évidemment l'ensemble des tableaux avant et après, qu'il peut peut-être d'ailleurs vous projeter car ils n'ont rien de secret. Ils ont fait l'objet de plusieurs réunions avec les représentants des Fédérations des parents d'élèves et les enseignants, en l'espèce les Directrices d'écoles, afin d'avoir leur aval et leurs suggestions de modifications.

S'agissant des projections que vous évoquez, en effet l'objectif de la refonte de la carte scolaire est double. D'une part, d'essayer d'éviter d'avoir des fermetures. Il y a plusieurs sites en risque très avancé de fermeture de classes. Cela fait deux ou trois ans que nous avons des fermetures ou que nous les frôlons. D'autre part, d'arriver à créer ou recréer dans le cadre de l'école de la Jeannotte, car on ne l'a plus aujourd'hui, un minimum de mixité sociale.

Ce sont les objectifs qui concourent à l'ensemble de ce projet de refonte de la carte scolaire.

En ce qui concerne les projections en termes d'enfants, nous en avons en effet. Elles ont été présentées aux enseignants, aux représentants des trois Fédérations de parents d'élèves. Ce sont des chiffres connus et qui ont déjà été communiqués, mais qui à ce stade de l'année sont à prendre au conditionnel et avec des pincettes. En effet, nous ne sommes pas encore à l'abri de déménagements ni de nouveaux arrivants, nous n'avons pas l'ensemble des demandes de dérogation. Tout cela est donc à prendre au conditionnel avec les chiffres que nous avons aujourd'hui. C'est encore très tôt.

On peut avoir des tendances. On sait où sont les risques, qui portent essentiellement sur les Myrtilles et extrêmement sur la Jeannotte, mais c'est quelque chose de récurrent et cela ne date pas de cette rentrée scolaire.

Monsieur Richomme, allez-y, vous êtes en voix !

**M. Richomme.** – Je vous remercie Monsieur le Maire, mais vous m'avez coupé la parole et je vous ai laissé terminer.

Nous avons la plupart du temps le même constat sur la nécessité pour notre commune. Nous avons la plupart du temps aussi les mêmes objectifs. Nous partageons vos objectifs pour le bien-être des enfants de Mennecey. Si vous repreniez les tablettes des trois dernières années vous verriez que nous avons voté plus de 90 % des délibérations de ce Conseil et que presque à chaque fois quand il s'agissait d'enfants nous avons voté les délibérations.

En revanche, en ce qui concerne l'école des Myrtilles et de la Verville...

**M. Le Maire.** - Nous ne sommes pas sur ce point.

**M. Richomme.** - Si, nous sommes sur la carte scolaire et je parle bien là des écoles. Nous sommes d'accord sur le constat et sur l'objectif, mais pas sur les moyens. Laissez-nous avoir notre propre opinion et faire d'autres perspectives pour la commune.

Vous parlez de sondage en disant que cela a été accepté par tout le monde. Oui cette école de la Verville a été acceptée, mais 280 familles se sont exprimées sur une seule question : le choix de la reconstruction in situ ; elles n'ont ni choisi le modèle de l'école ni choisi le mode de financement.

En ce qui concerne votre boutade sur Ris Orangis, elle m'a bien fait rire car vous n'avez pas bien lu vos tablettes...

**M. Le Maire.** - Le débat est clos. Vous n'avez pas à revenir sur ce point.

**M. Richomme.** - Je parle des écoles. Je ne vous ai pas coupé la parole, faites de même.

**M. Le Maire.** - Je vous coupe la parole parce que vous n'avez pas à revenir sur ce sujet.

**M. Richomme.** - Ce n'est pas un PPP qui a été fait à Ris Orangis. Revoyez vos tablettes, il n'y a pas de PPP à Ris Orangis. Vous me faites franchement rire ! C'est un contrat de performance énergétique. Cela n'a rien à voir avec un PPP, ce n'est pas le même mode de financement.

**M. Le Maire.** - C'est une variante. C'est un produit similaire. Arrêtez de raconter n'importe quoi. Je comprends que vous soyez vexé, car vous ne vous attendiez pas...

**M. Richomme.** - Je travaille, je ne raconte pas n'importe quoi.

**M. Le Maire.** - Ayez la bonté d'arrêter de raconter tout et son contraire.

**M. Richomme.** - Il n'y a pas de PPP, c'est tout.

**M. Le Maire.** - Loin de moi l'idée de vous le reprocher, d'ailleurs. J'aimerais juste que vous soyez en cohérence avec vous-même car il doit être difficile de ne jamais être en cohérence avec soi-même.

**M. Feret.** - Il n'y a jamais eu de carte. Quand nous avons commencé à travailler sur ce projet de réforme de la carte scolaire, nous n'avions que des listes de rues. Notre premier travail a donc consisté à dessiner sur une carte, la carte existante pour comprendre. La carte actuelle, tant que la délibération dont nous sommes en train de parler ne sera pas adoptée, est celle-ci. C'est la première fois que vous la voyez. Nous l'avons dessinée pour vous ce soir.

Vous avez par ailleurs le changement que nous proposons. Aux hypothèses dont j'ai parlé tout à l'heure j'en ajoute une autre : nous avons volontairement évité de couper une rue en deux secteurs différents et avons travaillé par lots de rues, d'où ces L1 et L2. C'est un document de travail, cela correspondait à des décomptes par maison, par famille, par enfant, par classe d'âges, pour tenir compte des fratries et évaluer dès la rentrée de septembre 2012 l'impact de cette nouvelle carte scolaire.

Cette carte scolaire que nous vous proposons aujourd'hui tient compte aussi des enfants en crèche ou chez les Assistantes maternelles, du nombre moyen de déménagements et d'emménagements que nous percevons dans la ville, en particulier avec les ventes -suite à quelques questions posées aux notaires. Nous estimons aujourd'hui, dans les hypothèses et les statistiques extrapolées à septembre 2012, qu'il n'y aura pas de fermeture de classe en septembre 2012.

Evidemment, nous n'avons pas de noms en face de chaque déménagement ou chaque emménagement, mais nous avons malgré tout extrapolé à partir de données objectives collectées jusqu'en 2011.

Le gros impact est l'arrivée des gens qui habiteront dans les logements en cours de construction aujourd'hui dans Mennecey. Ce sera en septembre 2013. Nous verrons arriver environ 250 enfants de plus dans nos écoles primaires et maternelles, pour 1 520 enfants aujourd'hui.

C'est important aussi, la capacité d'accueil de nos écoles en septembre 2013 -compte tenu du projet Verville et de la nouvelle école des Myrtilles- sera de 2 000 élèves. L'arrivée des nouveaux logements -question posée aussi pour l'élaboration d'une carte scolaire- ne nous impose pas de créer de la capacité supplémentaire ; nous l'avons, mais il faut bien l'utiliser en modifiant la carte scolaire puisque nous modifions la répartition de la population sur le territoire de la commune.

Ce sont les changements. Le document vous sera envoyé. Il a déjà été soumis aux Directrices et aux parents d'élèves. Monsieur Guezo l'avait vu en Commission Education, il n'a rien de secret. Si nous l'adoptons il sera même consultable très rapidement sur le blog des écoles. Nous n'avons pas d'outil informatique permettant de le faire de façon plus agréable, mais s'il s'agit de savoir dans quel secteur appartient telle ou telle rue un seul coup d'œil suffit et c'est déjà bien.

Avez-vous d'autres questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

## II. FINANCES

### 3. Débat d'Orientations Budgétaires 2012

**M. Garro.** - Nous avons à examiner ce soir le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2012.

Conformément aux dispositions légales et en particulier à l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vais vous présenter ce soir, au nom de Monsieur le Maire et de la majorité municipale, nos orientations budgétaires pour l'année 2012.

Vous avez reçu, avec la convocation au présent Conseil, un document support réalisé par la Direction des Finances qui situe notre futur budget dans son contexte, avec une note de conjoncture, les principales dispositions de la loi de finances en matière fiscales et budgétaires et exposant les résultats auxquels nous sommes parvenus à l'issue de l'année 2011 et que nous retrouverons dans le compte administratif.

Je remercie Monsieur Chanon de ce document fort clair, fort exhaustif et d'une très grande transparence.

C'est à partir de ce document pré-chiffré que je vais vous préciser les principales directions dans lesquelles l'action municipale veut s'engager en 2012, étant entendu que les valeurs retenues à ce jour pourront toujours être actualisées et les projets ajustés d'ici le vote du budget lui-même à intervenir vers fin mars.

Pour bâtir notre budget 2012, nous devons d'abord prendre en compte un certain nombre de contraintes extérieures telles que :

- Le contexte économique général.
- Le fait que cette année nous nous attendons à une stagnation, voire à une diminution des dotations de l'Etat aux collectivités ; nous avons d'ores et déjà acté une perte de recettes conséquente due à la suppression du Fonds Départemental de Taxe Professionnelle et une perspective de diminution de la DGF.
- Les hausses de prix annoncées ou d'ores et déjà constatées en matière de fluides et de carburants.
- L'augmentation du taux réduit de TVA qui affectera nos dépenses d'assainissement et de transport, par exemple, et celle du taux normal annoncée qui s'appliquera à la généralité de nos autres achats de biens ou de prestations de services à compter d'octobre.
- Enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, le coût pour la commune de la mise en place de la REOMi.

Ceci étant précisé, je vous propose de regarder maintenant quelles sont les grandes orientations que nous entendons donner au budget 2012, tant en matière d'investissement que de fonctionnement.

En matière d'investissement communal, le volume des dépenses nouvelles devrait cette année dépasser les 6 M€ (6,2M€ à ce jour environ) contre 7,7M€ en 2011.

Je passe sur l'amortissement du capital de nos emprunts qui est assuré en priorité et la reprise du résultat d'investissement 2011 pour en venir directement aux investissements physiques proprement dits (travaux, acquisitions) envisagés par la municipalité.

Comme vous le constaterez, cette année encore, c'est le secteur scolaire qui se taillera la part du lion avec près de 2,5 M€ de crédits, ce qui représente 40 % de la section d'investissement, avec bien sûr, en premier lieu, l'achèvement des travaux de réhabilitation du groupe scolaire des Myrtilles.

Sont également prévus des frais d'études et des travaux ou acquisitions dans toutes les écoles pour près de 700 K€.

Parmi les principaux projets actuellement retenus, je citerai :

- A l'école de la Jeannotte, l'extension de la BCD et la réfection de la cour de la maternelle.
- A l'école de l'Ormeteau le remplacement de la chaudière, une 2<sup>ème</sup> tranche de remplacement de fenêtres et divers travaux de peinture ou d'isolation.
- A l'école de la Sablière, des travaux de sécurité et de traitement de l'humidité.
- Les frais d'études en liaison avec le projet Verville.
- Des travaux de peinture, de remplacement de fenêtres, d'isolation, d'électricité, entre autres, seront effectués au cours de l'année dans toutes les écoles.
- Enfin, signalons les acquisitions de mobilier et de matériel pédagogique pour pas loin de 40 000 €.

Comme chaque année des crédits importants sont prévus pour la voirie, les espaces verts et l'éclairage public, éléments indispensables de notre politique environnementale et de sécurité routière ; au total près de 740 K€ sont affectés à ce jour à ce secteur, soit environ 12 % du budget d'investissement.

Cela concernera notamment des aménagements de trottoirs, des opérations régulières de bouchage de trous sur les chaussées de la commune, des remplacements de candélabres dans les différents quartiers de la Ville ainsi que des achats de mobilier urbain et de matériel pour les services, en privilégiant la mutualisation des équipements chaque fois que cela sera possible.

Est également prévue sous cette rubrique l'intervention sur le poste "Mercure" situé en limite d'Ormoiy.

Le secteur culturel, domaine qui fait la richesse et à bien des égards la réputation de notre commune, sera doté de plus de 300 K€ de crédits, soit 5 % de notre budget d'investissement, tant pour des actions nouvelles que pour des remplacements d'équipements ou la conservation du patrimoine existant. Au Théâtre Jean-Jacques Robert sont prévus cette année la remise en état du plancher de la fosse, le remplacement des cintres et la création d'escaliers derrière la scène, ainsi que des aménagements de sécurité en sous-sol.

Au Conservatoire sont prévus la réfection des parquets de deux salles de danse, celle d'un plafond et des travaux d'amélioration de l'éclairage.

En matière de matériels et à côté des acquisitions annuelles d'instruments de musique divers, nous envisageons un important investissement, mais qui est par ailleurs bien subventionné : l'achat d'enceintes acoustiques pour le théâtre, ce qui évitera la location au coup par coup lors des spectacles.

Pour compléter ce tableau des orientations de notre budget 2012, en matière d'investissements, sachez que le service informatique sera doté de 70 K€ pour des remplacements de serveurs, celui de l'urbanisme de plus 65 K€ (dont 40 € pour la mise en œuvre du programme Agenda 21), celui des sports de plus de 60 K€, le secteur Petite enfance de 43 K€ environ et le Centre de loisirs de 28 K€.

Une nouvelle tranche de travaux pour passage à la fibre optique des sites de l'Orangerie est également prévue cette année à hauteur de 100 K€.

Concernant la sécurité, des crédits seront attribués pour des travaux d'aménagement dans les nouveaux locaux de la PM, pour l'installation d'un poste central de vidéo-protection, et pour des acquisitions de matériels, soit un total de crédits prévu à hauteur de 150 K€.

Enfin, cette année des travaux de sécurité seront entrepris au presbytère et des travaux de mise en conformité électrique auront lieu dans l'Eglise.

Voilà en ce qui concerne les principaux investissements envisagés pour le budget 2012.

Notre budget de fonctionnement devrait quant à lui se stabiliser à hauteur de 17 M€, montant sensiblement équivalent à celui réalisé en 2011. Notre objectif principal reste la réduction et l'optimisation des coûts tout en conservant la meilleure qualité de service public possible.

Pour cela, il est nécessaire de doter chacun des secteurs d'activité de la commune des moyens suffisants à l'accomplissement de leurs missions de service public (Etat civil dans toutes ses composantes, voirie, entretien des bâtiments, urbanisme, administration générale de la collectivité, écoles, petite enfance, jeunesse), ainsi qu'aux services à caractère culturels, sociaux ou sportifs proposés par la Ville dans une démarche volontariste.

Je rappelle en outre que Mennecy propose à ses habitants un certain nombre de manifestations de grande qualité qu'elle entend pérenniser et développer.

Tout ceci constitue notre budget de fonctionnement. Toute la difficulté de l'exercice consiste à satisfaire les demandes légitimes des uns et des autres avec les moyens dont nous disposons.

Sans entrer ce soir dans le détail des comptes -ce sera fait lors de l'examen et du vote à intervenir sur le budget primitif-, nous pouvons d'ores et déjà relever ce soir quelques données significatives.

En matière de dépenses, nous constatons que le poste "Ressources humaines", le plus important, a été bien stabilisé ; les seules hausses significatives seront dues aux cotisations d'assurances, aux rémunérations d'apprentis et à la prise en compte des indemnités qui seront versées aux agents participant aux opérations électorales de 2012, où nous aurons à organiser quatre tours de scrutin.

La politique rigoureuse menée en termes de recrutement et la mise en place l'an dernier d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences au sein de la DRH commencent à porter leurs fruits.

Le poste "Administration générale", qui a enregistré près de 1,2 M€ de dépenses en 2011, pourrait être diminué d'environ 14 % cette année, malgré les hausses de prix sur les fluides et le carburant, du fait d'importants gains sur plusieurs articles comme les honoraires, les télécommunications, les contributions aux organismes de regroupement, les charges locatives ou de copropriété et le prélèvement SRU.

Le poste "Bâtiments" devrait diminuer de façon significative du fait de la suppression en cours d'année des dépenses liées aux loyers et aux déplacements des modulaires à l'école des Myrtilles ; il en sera de même concernant la "Restauration municipale" suite à la signature en 2011 d'un avenant avec Elior concernant le traitement des impayés.

La plupart des autres secteurs où s'exerce l'action municipale seront dotés de moyens au moins équivalents à ceux utilisés en 2011. Cela ne nous empêchera pas de reconduire des manifestations phares de la commune comme le sont devenues les Journées de Prévention et de Sécurité pour la Jeunesse, le Marché de Noël ou le Festival du livre.

Des crédits nouveaux devraient être proposés dans certains cas bien précis relevant d'une volonté particulière de l'exécutif. Je citerai à ce titre :

- La subvention à la caisse des écoles qui devrait progresser de 3 K€.
- Les subventions aux associations sportives et culturelles qui progresseront globalement de 8 % du fait, entre autres, de la signature de nouvelles conventions d'objectifs.
- Le budget de la culture, qui augmentera de 32 % du fait, entre autres, d'une brillante programmation en matière de spectacles, mais avec des recettes en compensation attendues.
- Le budget consacré à la voirie/éclairage public/espaces verts progressera également d'environ 20 %, en liaison avec d'importants programmes d'élargissement et d'abattage d'arbres, d'entretien de voies et réseaux et d'amélioration de l'éclairage public dans le cadre de marchés.

Seront également abondés de crédits supplémentaires :

- Le budget de l'animation et du pôle loisirs, services qui proposent des actions nouvelles comme un voyage à Londres ou un feu d'artifice pour la fête nationale.
- Le budget de la communication, en liaison avec une parution plus importante de Mennecy Actualité.

Je vais, pour finir, vous indiquer dans les grandes lignes de quelle façon nous entendons assurer le financement de ce budget 2012.

Les recettes des communes peuvent être regroupées par nature de ressources, les plus importantes étant :

- Celles attribuées unilatéralement par l'Etat et divers organismes ou collectivités, en fonction de critères et d'enveloppes qui leur sont propres, comme les allocations ou les dotations.

- Celles attribuées par l'Etat, la Région, le Département ou d'autres structures en fonction de dépenses spécifiques prévues ou effectuées et répondant à des critères précis ; tel est le cas des subventions, mais aussi du FCTVA qui est en fait un retour sur investissement.

- Celles sur lesquelles les communes ont plus ou moins "la main" comme les impôts directs locaux, les produits des services rendus, les cessions d'actifs, l'autofinancement et les emprunts.

Il est évident que plus nous percevons d'allocations et de dotations, plus nos actions sont subventionnées et moins nous avons besoin de mettre les habitants à contribution.

Selon les années, ces paramètres sont éminemment fluctuants et dépendent, entre autres, du montant des budgets et des enveloppes normées qui peuvent être attribuées.

Au titre de 2012, les recettes nouvelles dont nous avons besoin pour réaliser nos investissements, hors crédits reportés, sont estimées à ce jour à 5,4 M€.

Nous autofinancerons cette somme à hauteur de 45,50 %, à hauteur de 11,5 % par des subventions, à hauteur de 9 % par les produits de cessions et de 7 % par des attributions de l'Etat. Les 18,5 % restant seront assurés par un emprunt qui sera affecté intégralement à la bonne fin de l'opération de réhabilitation du groupe scolaire des Myrtilles.

Concernant les recettes de fonctionnement, qui devraient atteindre 17 M€, 34,65 % proviendront de dotations et d'allocations de l'Etat et de la CCVE, 7,60 % des produits des services rendus, 6,75 % de subventions, 3,35 % de recettes diverses et 2,40 % du résultat positif de l'exercice budgétaire précédent, donc 2011.

Après une faible majoration de nos taux d'imposition rendue nécessaire par la disparition du FDTP et la mise en place de la REOMi, dont nous devenons contributeurs cette année, majoration qui ne devrait pas excéder 3 %, les impôts directs locaux procureront le solde pour 45,25 %, ce qui est comparable aux années précédentes.

Sous réserve d'attribution de ressources différentes de nos estimations actuelles et d'arbitrages résultant de situations exceptionnelles et imprévues à ce jour, c'est donc sur ces bases que nous vous présenterons au mois de mars un budget 2012 reprenant dans ses grandes lignes les orientations que je viens de vous exposer. Merci de votre attention.

**M. Le Maire.** - Merci pour la qualité et le détail de votre présentation. Merci également au Directeur des Services Municipaux, au Directeur des Finances François Chanon pour le travail qu'ils ont conduit avec vous pour réaliser cette synthèse de ce que sont nos orientations budgétaires et qui débouchera dans un peu moins de deux mois sur notre Budget Primitif.

Concernant le Débat d'Orientations Budgétaires, il n'y a pas de vote mais un débat. Le débat a pour objectif de permettre à chacun de faire part de ses souhaits, de ses attentes, d'être force de propositions.

Je vais laisser la parole à qui le souhaite pour enrichir la réflexion collective.

**M. Richomme.** - Nous avons eu ce document en retard. Il n'a pas été présenté en Commission des Finances et nous n'avons pas pu...

**M. Le Maire.** - Il n'a jamais été présenté en Commission des Finances.

**M. Richomme.** - Si, sous un autre Monsieur Dugoin nous avons ce document en Commission des Finances et vous étiez même Président de la Commission des Finances.

**M. Le Maire.** - Si je peux me permettre, Monsieur Richomme...

**M. Richomme.** - Mais arrêtez de me couper la parole, c'est désobligeant !

**M. Le Maire.** - Je vous coupe la parole si je le souhaite, j'en suis désolé. J'étais à cette époque adjoint aux finances et je ne faisais pas le débat d'orientations budgétaires en Commission car ce n'est pas un travail de Commission mais un débat. Ne racontez pas, là encore, de fadaïses.

Je vous rends la parole.

**M. Richomme.** - Je réitère mes propos car vous ne les avez pas bien entendus : les précédentes années, ce document nous était remis sur table en Commission des Finances. Cette année nous ne l'avons pas eu.

Nous l'avons eu dans la pochette comme les collègues autour de cette table. Cela ne nous a pas permis, contrairement à ce que nous faisons chaque année quand vous étiez Président de cette Commission, non pas d'avoir un débat, mais de poser des questions pour préparer notre débat. Lors de cette séance nous avons des questions et un débat. Je me permets donc de poser des questions puisque, grâce à vous et Monsieur Garro, je n'ai pas pu poser ces questions en Commission des Finances.

Ce document est très complet et pour la première fois il est original sur de nombreux points. Il est dans ses 20 premières pages extrêmement pédagogique et je remercie le Directeur des Finances et les Services de la Municipalité de leur travail sérieux et très didactique pour expliquer à chacun d'entre nous ce que font et comment sont perçues les finances d'une Ville à travers toutes les réformes de l'Etat, tous les fonds, etc.

Cette année est compliquée. Il y a le retour de la TP, le fonds SDRIF, les fonds intercommunaux qui changent, une réforme de la TVA. Il n'est pas évident d'y retrouver ses petits. Chaque collègue a ici un

document de qualité qui peut être lu à plusieurs niveaux et qui aidera à mieux comprendre la situation financière d'une commune.

Nous avons, et c'est bien également, un petit récapitulatif de grands travaux entre 2008 et 2011 ou en tout cas des réalisations de la commune. Vous dites que l'opposition vote toujours contre tout, mais vous pouvez vous apercevoir que pour les grandes réalisations du bilan à mi-mandat sur de nombreuses choses nous avons participé avec vous.

Nous avons un bilan de 2011. C'est sympathique car on y voit ce qui s'est passé pour le compte de gestion. Vous avez apparemment maintenu vos dépenses de fonctionnement, ce qui permet d'avoir un reste à réaliser et un report sur 2012. Il y a eu un manque à gagner d'environ 1 M€ sur l'investissement, ce qui s'explique dans la note par des retards qui seront reportés sur 2012, je ne suis donc pas inquiet.

C'est la première fois dans ce mandat, je vous alerte, chers collègues, que nous avons une explication pédagogique sur la dette, ses modalités et son évolution pour les prochaines années ; c'est appréciable. D'habitude quand nous votons le budget tardivement en mars, cette rubrique récapitulative est en bout d'un gros pavé que peut-être chaque collègue n'a pas. Ici on a quelque chose de pédagogique et de simple à comprendre. J'en remercie les Finances.

Sur l'année 2011 il y a de nombreuses dépenses et de nombreuses recettes et j'ai des questions, mais ce qui m'intéresse est l'année 2012.

J'ai un petit souci, Monsieur Garro, car j'ai essayé d'être attentif à votre présentation comme je l'ai été à la lecture de ce document, même si je n'ai pas eu le temps que j'aurais pu lui consacrer faute de l'avoir eu en Commission des Finances, j'insiste sur ce point...

**M. Bossard.** - Vous n'étiez pas là.

**M. Richomme.** - Peut-être, mais j'aurais pu l'avoir.

Vous nous parlez ici de dépenses en investissement de l'ordre de 6 M€ et dans le document il est écrit 7,2 M€. Vous nous parlez de la caisse des écoles augmentée de 3 K€ et c'est inchangé dans la note, ce qui veut dire que depuis cinq jours il y a eu des modifications. Je peux le comprendre car cela change tous les jours, mais de ce fait j'ai du mal à figer mon idée sur un document qui est déjà obsolète en cinq jours. Cela va être difficile, mais je vais essayer de comprendre...

**M. Garro.** - L'exposé que je viens de faire ce soir est à jour.

**M. Richomme.** - Je sais, mais je ne l'ai pas par écrit.

**M. Garro.** - Je peux vous l'envoyer, avec grand plaisir.

**M. Richomme.** - Merci. Les chiffres que nous avons ici sont très précis et c'est sur ceux-là que je me fige car ce sont ceux que les collègues ont reçus.

On parle de la réhabilitation des écoles, de travaux, d'études, de terrains bâtis au 6/10 rue de Sèvres, de cessions, mais je voudrais savoir quelle cession la Ville va encore faire pour 400 K€.

On parle aussi d'un emprunt de 1,5 à 1,8 M€.

**M. Garro.** - Ce soir nous sommes autour de 1 M€, si vous m'avez écouté.

**M. Richomme.** - Oui, mais ce qui fait foi est ce document.

**M. Garro.** - Ce document ne fait pas foi. Le DOB n'est pas le budget. Le DOB est un Débat d'Orientations Budgétaires.

**M. Richomme.** - Je me fie à ce qui est écrit et ce que je viens d'apprendre il y a dix minutes n'est pas ce qui est écrit. Il y a un souci.

**M. Garro.** - Comment se fait-il que vous veniez de l'apprendre il y a dix minutes alors que vous l'avez reçu il y a une semaine ?

**M. Richomme.** - Mais ce que vous dites n'est pas écrit dans ce document. Dans ce document il est indiqué 1,5 à 1,8 M€. Cela change toutes les deux secondes !

**M. Garro.** - C'est l'exposé du jour du DOB qui fait foi, pas ce qui a pu être écrit avant puisque cela évolue et évoluera encore, je vous l'ai dit.

**M. Richomme.** - Avec vous, de toute façon, il n'y a rien à dire jusqu'à ce qu'on ait le budget, et il faut voter le budget parce que nous sommes dans l'opposition. Ce n'est pas un débat.

**M. Garro.** - Si, c'est un débat puisque je réponds à ce que vous me dites.

Effectivement dans le document il y a des montants pour toutes les opérations prévisibles et que l'on pouvait envisager, mais tous les jours en affinant notre document, qui s'affinera encore jusqu'au vote du budget vers le 20 mars, nous retirons ou ajoutons des éléments.

Les 7 M€ sont passés à 6 M€ et vous en avez l'explication. Pour l'instant il n'y a plus les 650 K€ concernant les sports, il n'y a plus les 190 K€ concernant une éventuelle acquisition d'un pavillon dont nous pensons qu'elle peut être reportée sur 2013. C'est de la gestion avec étude au cas par cas à chaque fois. Vous avez un catalogue de possibilités parmi lesquelles nous choisissons. En diminuant nos dépenses nous pensons

pouvoir contenir l'emprunt, qui dans ce document était aux alentours de 1,5 ou 1,8 M€, à 1 M€. Je vous l'ai dit tout à l'heure.

**M. Richomme.** - Comme il y a une version écrite et orale, c'est compliqué. Tout ce qui est écrit ici sur les points de détail n'est donc plus valable...

**M. Garro.** - Les 17 M€ du fonctionnement sont intégralement égaux à ce que j'ai dit.

**M. Richomme.** - Oui, vous n'allez pas le bouger, merci. Il y a 1,67 % d'augmentation, j'ai bien compris, c'est la borne maximum. Vous allez me dire que vous allez équilibrer le budget et cela va être une énorme surprise pour moi...

Vous présentez ce budget en disant, pour aller à l'essentiel, que malgré les contraintes pesant sur les dotations... D'ailleurs, j'aurais aimé avoir un petit laïus pour remercier l'Etat de nous donner moins d'argent chaque année et de faire en sorte que les collectivités locales soient étranglées. Cela fait deux ou trois ans que notre DGF diminue à Mennecey, quelques années que nous avons de moins en moins d'argent de l'Etat alors que de plus en plus de compétences nous sont transférées. A Mennecey on accepte tout simplement le fait d'avoir moins d'argent et on dit que, compte tenu de la montée en charge de certaines dépenses, de l'augmentation des fluides, de la contractualisation de certaines prestations mais aussi de la mise en œuvre de la REOMi, la municipalité est contrainte d'ajuster ses taux d'imposition.

Cela veut dire qu'il va y avoir une augmentation du taux d'imposition après évaluation.

**M. Garro.** - Je l'ai dit et j'ai même donné le taux maximum qui devrait être de 3 %.

**M. Richomme.** - Vous dites que c'est en raison de la montée en charge de certaines dépenses, de l'augmentation des fluides. Je regarde donc ce qui est présenté et je vois - 6,3 % pour l'eau (ce sont des fluides), 7 % d'électricité (je l'admets, d'accord), une stabilisation du chauffage, une stabilisation des carburants et - 12 % pour la téléphonie.

**M. Garro.** - J'ai signalé des gains sur la téléphonie, Monsieur Richomme. Vous m'avez écouté.

**M. Richomme.** - Cela veut dire que l'on est en train de m'expliquer que l'on va augmenter les impôts parce que les fluides ont augmenté, mais dans le rapport soit les fluides sont stabilisés, soit les dépenses diminuent. On nous dit que l'on va augmenter les impôts à cause de la REOMi. Il faut m'expliquer ! J'apprends tous les jours, j'aimerais donc que vous m'expliquiez en deux secondes quelle est la conséquence de la REOMi sur le budget de la commune. J'ai bien compris, comme chaque Menneçois, quelle était la conséquence pour le Menneçois de la REOMi, mais quelle est-elle pour la commune ?

**M. Garro.** - La commune de Mennecey, comme toutes les communes, va payer la REOMi sur ses déchets propres, alors qu'avant on ne payait pas la TEOM. On ne connaît pas encore le montant à ce jour, mais cela peut faire plus de 1 % d'impôts ; cela peut faire entre 1,5 et 2 %.

**M. Richomme.** - Je ne crois pas, non.

**M. Garro.** - Vous ne croyez pas, mais cela reste du domaine de la croyance...

**M. Richomme.** - Quand Monsieur Dugoin était Maire, il avait mis en place un système de traitement des déchets et Monsieur Feret l'avait mis en place dans nos écoles. On traitait déjà bien nos déchets. Je ne pense pas qu'en traitant nos déchets comme nous le faisons, nous allons payer une énorme REOMi. C'est un argument politique pour cacher...

**M. Le Maire.** - Je vous rendrai la parole ensuite...

**M. Richomme.** - Non, vous m'interrompez à chaque fois.

**M. Le Maire.** - Continuez alors, je répondrai en bloc, mais on évitera de reprendre derrière car c'est fatigant.

**M. Richomme.** - Vous faites toujours cela. J'interviens et vous répondez en bloc ensuite.

Je note que sur ce mandat ce que nous disons depuis trois ans malheureusement se produit. Les trois premières années il y a eu la vente de tout le patrimoine municipal. L'an dernier on a eu un peu plus de 3 M€ de dettes. Arrive le moment où l'on ne peut plus vendre ni faire appel à la dette. La dette de Mennecey, vous l'avez dans ce graphique, est historique. Jamais nous n'avons été autant endettés, à près de 14 M€. Il vous reste donc un dernier levier : les Menneçois. Votre politique et votre stratégie depuis les trois dernières années montrent que c'est un échec.

Merci.

**M. Garro.** - Vous niez donc la suppression du FDTP et le fait que nous ayons payé la REOMi cette année ? Cela n'entre pas dans vos critères ?

**M. Richomme.** - Je n'ai pas dit cela.

**M. Le Maire.** - Monsieur Mariller, si vous pouviez nous éclairer...

**M. Mariller.** - Vous pouvez répondre avant, cela vous évitera de faire un bloc car ce n'est pas du tout sur le même sujet.

**M. Le Maire.** - Je répondrai à l'un et à l'autre, mais allez-y et je scinderai les réponses.

**M. Mariller.** - Je voudrais revenir sur l'augmentation des frais de communication.

N'attendez pas de moi de parler de gâchis ou de gaspillage. Comme nous n'avons pas les chiffres financiers, nous reviendrons peut-être dessus dans quelques semaines. Cependant, je m'interroge sur l'augmentation du nombre d'exemplaires, donc de parutions, du *Mennecy Actualités* quand on voit dans les boîtes aux lettres, que ce soit dans les résidences ou les pavillons, le nombre d'exemplaires qui finissent à la poubelle.

Se pose une question de coût financier et de coût écologique. Je pense que ce n'est pas nécessaire.

Puisqu'un débat est aussi force de propositions, plutôt que d'augmenter cette somme, je vous propose de garder plutôt le même nombre de parutions de *Mennecy Actualités* et d'affecter la somme -qui n'est pas considérable- pourquoi pas à la caisse des écoles, ou au Centre Communal d'Action Sociale ou en donnant un budget supplémentaire aux associations ou pourquoi pas au Conseil Municipal des enfants.

C'est une proposition, j'espère que vous en prendrez note lors du vote du budget.

**M. Le Maire.** - Je vais m'efforcer, pour clore ce débat, de répondre à nos deux collègues.

Monsieur Richomme, je regrette qu'il y ait visiblement chez vous, malgré les explications fort claires du rapporteur, une sorte de confusion latente. Peut-être était-ce non pas le fait que la note du DOB n'ait pas été présentée en Commission, mais le fait que vous n'y étiez pas qui ne vous a pas permis d'avoir le recul et les éléments nécessaires pour vous en approprier l'ensemble de la substantifique moelle.

Pour reprendre quelques points, vous n'êtes pas sans savoir que les dotations de l'Etat sont prévues à la baisse et qu'il y a une perte de recettes pour la commune. C'est un constat tellement apolitique qu'avec le rapporteur aux finances nous n'avons pas pris le pari de croire que si la majorité étatique changeait en mai et juin, ce qui est probable aujourd'hui, les dotations des collectivités seraient réévaluées à la hausse. Nous sommes partis d'une logique consistant à dire que l'Etat, de droite ou de gauche, n'allait pas dans les années à venir abonder les collectivités.

En ce qui concerne la REOMi, il y a en effet un coût nouveau pour la commune, coût chiffré entre un peu plus de 1 % et 2 % de fiscalité la première année et qui augmentera tous les ans pendant quatre ans puisqu'il y a un déficit pris en charge la première année par la Communauté de Communes qui sera réduit tous les ans. Cela correspond à une hausse mécanique de l'ordre de 15 à 20 %.

Parallèlement, on assiste aujourd'hui -j'avance sur la délibération suivante, cela m'évitera de le répéter et nous gagnerons du temps- à un service public qui est en train de mourir concernant le ramassage des ordures ménagères. Je ne l'imaginai pas quand nous avons eu les débats sur la REOMi au sein de la Communauté de Communes ou en tout cas je n'avais pas vu cette conséquence, mais depuis une quinzaine de jours nous assistons à un nombre de dé-raccordements massifs du service public des ordures ménagères. Le collège, le lycée, le centre commercial de la Verville se sont d'ores et déjà dé-raccordés pour rendre leurs bacs et faire collecter leurs ordures ménagères par des entreprises privées qui leur coûtent moins cher et pour un meilleur service.

A l'heure actuelle un certain nombre de bailleurs sociaux ou de syndicats d'immeubles sont en train de chiffrer pour eux l'intérêt ou non de le faire.

La REOMi a constitué pour un certain nombre de personnes un hara-kiri du service public.

Autre conséquence, la part fixe restant exactement la même elle va se répartir sur une base plus réduite et cela va encore augmenter davantage les coûts prévisionnels dans les années à venir.

Nous ne payons pas la TEOM. Quel que soit le système de collecte matérielle, quels que soient les systèmes de tri des déchets, c'est la façon dont est géré le service. La TEOM ou la REOMi, c'est la façon dont le service est facturé. Or, aucune commune de France n'a jamais payé un centime d'euro de TEOM ; elles en étaient exonérées.

A l'inverse, comme pour toute redevance, en produisant des déchets nous payons la REOMi. L'estimation représente de l'ordre de 1 à 2 points de fiscalité.

Nous avons des baisses de dotations par ailleurs et sur l'ensemble des fluides il y a des postes à la baisse et d'autres à la hausse. C'est aussi le fait qu'il y ait un certain nombre de postes à la baisse et que nous ayons serré sur un certain nombre de domaines qui permet d'aboutir à n'être prévisionnellement pour le budget qu'à un maximum de 3 points de fiscalité envisageables.

Etre à moins de 3 points de fiscalité, cela veut dire revoir la voilure dans un certain nombre de politiques publiques, ce que je ne souhaite pas faire.

Pour terminer, un DOB est un débat et non un document fixe et fini comme l'est le Budget Primitif que vous aurez à voter dans un mois. Le DOB n'était pas le même qu'aujourd'hui dans les différentes étapes de présentation il y a un mois ; il était encore différent il y a trois semaines ; il était encore différent il y a quinze jours. Le budget qui vous sera présenté ne devrait pas évoluer fortement dans ses grandes lignes par rapport à ce qui vous a été présenté aujourd'hui.

Imaginez par exemple que je reprenne la proposition -cela me permet de faire la jonction en répondant à notre collègue Damien Mariller- de supprimer intégralement les frais de communication ou de les diminuer

par deux, peu importe... Le budget que je vous présenterai sera donc encore différent de ce que nous vous aurons présenté. Le document budgétaire de mars ne serait pas ce qui a été présenté en DOB et vous nous en feriez le reproche. Cela m'ennuierait que vous nous reprochiez d'avoir mis en œuvre ce que demandait votre collègue de l'opposition.

Pour répondre à Damien Mariller, il y a deux choses. Si j'avais une pointe d'humour, ce qui n'est pas le cas, je dirais que l'on nous a suffisamment reproché le manque d'information, le manque de lisibilité, le manque de convivialité et le fait qu'il n'y ait pas assez de publications, pas assez de manifestations et pas assez de réunions pour venir nous dire aujourd'hui -je ne parle pas de Damien Mariller mais de Christian Richomme- qu'il ne faut pas faire.

Concernant le budget communication, j'ai bien entendu ce qu'a dit Damien Mariller. Les publications de *Mennecy Actualités* sont intégralement financées par la publicité. Je sais que vous êtes contre le fait d'avoir de la publicité dans le *Mennecy Actualités*, mais si nous n'avions pas de publicité le déficit pour la ville augmenterait quand on publie davantage. Comme on arrive à avoir un financement équilibré par la publicité, quand on publie plus de *Mennecy Actualités*, le coût n'est pas plus élevé. Si demain je supprime le *Mennecy Actualités*, je supprime les recettes à due concurrence du *Mennecy Actualités* et je ne gagne pas un centime d'euro mais en revanche les Mennecois qui cherchent une source d'information s'en trouveront pénalisés.

Si comme le souhaite Christian Richomme on était sur un *Mennecy Actualités* sans publicité, je vous écouterai et je réduirais très fortement la voilure.

Ceci étant, je pense que l'on peut considérer que le DOB s'est tenu et est clos. Je rends la parole au Rapporteur.

Merci chers collègues.

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire**

#### **4. Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - Exercice 2012 - Travaux éligibles**

**M. Garro.** - Il s'agit de l'ancienne DGE (Dotation Globale d'Equipement).

Chaque année le Préfet détermine, en liaison avec une Commission consultative d'élus, la liste des travaux éligibles. En ce qui concerne Mennecy, nous proposons cette année l'extension de la BCD du groupe scolaire de la Jeannotte pour qu'elle soit subventionnée. Je vous en ai parlé parmi les projets en matière d'investissements dans le domaine scolaire.

Le montant des travaux éligibles à une subvention est de 107 739,94 € HT.

Le montant de la DETR 2012 est de 30 % du montant hors taxe des travaux et s'élève donc à 32 321,98 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette demande de subvention, sachant que nous pourrions affecter également sur cet équipement 20 K€ au titre de la réserve parlementaire.

Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, , Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**M. Richomme.** - Vous voyez que nous votons pour.

**M. Le Maire.** - 90 % du temps vous votez comme nous. La porte de la majorité vous est ouverte le jour où vous voudrez venir.

#### 5. Vente à titre onéreux avec sortie d'inventaire d'un matériel roulant

**M. Garro.** - Il s'agit d'un Renault Benne.

Première mise en circulation : 1999.

215 000 kilomètres au compteur.

Cédé pour une valeur de 570 € TTC à un garage.

Pourquoi à ce garage ? Parce que nous allons lui acheter un autre camion d'occasion qui remplacera celui-là. C'est une reprise.

**M. Mariller.** - Avez-vous pensé à mettre des annonces dans *Mennecy Actualités* ?

Par ailleurs, vous avez contredit votre conseiller municipal qui liait les coûts d'augmentation de communication à la multiplication du coût de pages.

**M. Le Maire.** - Non, il n'a parlé que des dépenses, pas des recettes. Je ne l'ai pas contredit. Je l'ai écouté sur ce point.

**M. Garro.** - Nous pouvons procéder au vote.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après délibération,**  
**Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, , Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

#### IV. MARCHES PUBLICS

##### 8. Modification du guide interne de la commande publique

**M. Brandon.** - La Ville de Mennecy a créé le 4 août 2008 un guide interne des procédures de marchés. Tous ces documents subissent régulièrement des évolutions pour suivre les décisions prises.

Au Conseil Municipal du 24 mars 2010 nous vous avons demandé d'approuver un certain nombre de modifications. Compte tenu de la modification des seuils applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2012 -les seuils pour un certain type de demandes étaient relativement bas- qui de 4 000 € ont été portés à 15 K€, nous vous demandons de prendre acte de ces modifications et d'autoriser l'actualisation régulière de ce guide au gré des évolutions législatives et règlementaires.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après délibération,**  
**Adopte à l'Unanimité**

		Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-
--	--	--

<b>POUR</b>	33	Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, , Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

## V. ORDURES MENAGERES

### 9. Délibération portant sur la demande de reprise de la compétence de collecte des ordures ménagères transférée à la CCVE

**M. Brandon.** - Nous allons vous soumettre une délibération sur la reprise de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Monsieur le Maire a abordé le sujet tout à l'heure, la REOMi a été mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les élus de Mennecy ainsi qu'un certain nombre d'élus d'autres communes comme Itteville et la Ferté Alais, entre autres, ont voté contre, mais une majorité s'est dégagee. Au 1<sup>er</sup> janvier 2012 nous passons donc d'une taxe à une redevance.

Il y a plusieurs points importants à mettre en évidence. Quelques jours avant le vote en séance du Conseil Communautaire, un tract financé par des fonds publics, ne vantant que les seuls avantages de la REOMi et mettant en cause l'honnêteté intellectuelle et les motivations des élus défendant la TEOM, avait été diffusé.

De plus, lors du vote sur la REOMi l'exécutif communautaire avait certifié en séance qu'aucun déféré préfectoral à l'encontre du marché relatif à la collecte et au traitement des déchets n'avait été enregistré, alors même que par courriel du 6 janvier 2012 le Vice-président de la CCVE en charge de ce dossier confirmait enfin que ce marché avait fait l'objet d'un déféré au Tribunal Administratif depuis le mois d'octobre 2011.

La REOMi a été votée par une majorité de délégués communautaires qui en réalité représentent une minorité d'habitants des communes de la Communauté puisque trois des plus grandes communes ont voté contre.

D'un point de vue pratique, et nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre, la mise en place de la REOMi conduit à des inégalités de traitement dans la mesure où elle ne peut s'appliquer aux logements collectifs dans les mêmes conditions que pour les particuliers.

Effectivement, d'un point de vue financier la Communauté de Communes, afin de rendre supportables les tarifs de la REOMi, est prête à dépenser 1,5 M€ de fonds propres qui seront dilapidés pendant quatre ans alors que cet argent en période de crise -je crois que tout le monde en sera d'accord- pourrait être utilisé à autre chose.

Au regard de ces éléments et dans la mesure où la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés" n'est pas une compétence obligatoire pour une Communauté de Communes, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer en faveur de la reprise de cette compétence exercée par la Communauté de Communes du Val d'Essonne. Il lui est aussi proposé de se réserver de délibérer ultérieurement pour demander la sortie de la commune de Mennecy de cette Communauté de Communes si cette modification statutaire n'était pas acceptée par cette dernière.

**M. Le Maire.** - Y a-t-il des interventions ?

**M. Richomme.** - Je trouve cette histoire terriblement triste. Nous étions tous d'accord autour de cette table - et nous en avons longuement débattu unanimement- pour le passage à la REOMi.

Nous étions unanimement d'accord car c'est un beau principe de rendre les citoyens éco-responsables en essayant de faire un effort au quotidien pour mieux gérer les déchets.

La CCVE nous a présenté un beau principe, mais une application qui ne tient pas la route pour les Menneçois. Là encore, nous sommes d'accord.

En revanche, nous ne sommes pas d'accord sur les conséquences de ce dans quoi vous voulez nous engager.

Nous avons appelé il y a plus d'un an ce Conseil Municipal pour que nos conseillers communautaires défendent au mieux notre position, pour que les Menneçois, lors de la grande réunion publique -si l'on peut

parler de réunion car il n'y en a pas eu- se mobilisent, et qu'autour de la table élus, conseillers communautaires, élus municipaux, Présidents d'associations, travaillent avec la CCVE afin que ce beau principe voie le jour et soit acceptable et accepté par les Menneçois.

On nous a présenté une nouvelle grille. Enfin non, on ne nous l'a jamais présentée. Nous avons eu une facturation blanche avec des périodes de vacances où de nombreux Menneçois ne sont pas là et ont donc une gestion des déchets différente. On nous a présenté un sondage, il est ce qu'il est, un sondage reste un sondage, dans les conditions dans lesquelles vous le précisez et que je n'accepte pas.

Ce qui m'intéresse, c'est le sentiment des Menneçois. J'en ai tiré deux leçons. La première est que les Menneçois sont pour la REOMi sur le principe, comme nous l'étions et le sommes tous autour de cette table. La deuxième est que les Menneçois ne sont pas pour *cette* REOMi et nous sommes d'accord aussi.

Le bras de fer que vous allez engager avec la CCVE sera destructeur et ne nous permettra pas de sortir de cette crise. Il serait bon que nos conseillers communautaires, les Présidents d'associations et nous aussi, car nous sommes prêts à vous aider, retournent à la table de cette CCVE afin de travailler cette REOMi.

Cette REOMi existe depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Le chemin vers lequel vous voulez nous mener n'est pas le bon. Je déplore de nombreuses conséquences. Si à l'avenir nous quittons la compétence Déchets Ménagers il y aurait sans doute dans le contrat qui nous lie, de partenariat avec la CCVE, des conséquences financières pour la Ville de Mennechy. Nous serions amenés à avoir un autre prestataire, à vivre une période de chamboulement total, à créer encore de la crise à la crise, à faire appel à un autre prestataire.

A priori, je ne vois pas où vous voulez nous amener, car soit nous avons un prestataire unique pour Mennechy mais je ne suis pas certain que nous retrouvions la qualité de prestations et de prix que nous avons auparavant, ce qui serait dommageable et ce n'est pas pour cela que vous faites tout cela ; soit nous rejoindrons un autre prestataire qui travaille sur une autre Communauté de Communes et cela posera alors de nombreux problèmes.

Nous ne devons pas faire exploser notre CCVE, mais la faire travailler. Vous êtes premier Vice-président de la CCVE, vous avez énormément de pouvoirs, vous êtes dans la Ville qui pèse le plus et je pense que parmi les 21 communes nous devons nous faire entendre, mais pas de cette façon.

Nous demandons donc à nos délégués communautaires, et le pouvoir est donné à ce Conseil Municipal, que la CCVE revoie cette histoire de tarification de la REOMi. Nous rappelons notre principe d'attachement à la REOMi. Nous pensons qu'il n'est pas pragmatique de quitter la CCVE sans que cela ait des conséquences pour Mennechy, et par conséquent de créer des troubles qui vont nous amener on ne sait où.

La Commune d'Echarcon a essayé d'engager un bras de fer avec la CCVE, elle a perdu. Il faut peut-être saluer le courage de son Maire, mais le courage est aussi de savoir faire avancer ses positions et non de rester buté sur ses positions.

Le Préfet ne donnera sûrement pas son assentiment, comme il l'a fait pour la CDCI, à nos actions. Nous nous retrouverons isolés, encore mal perçus par les autres communes avec qui nous devons préparer notre avenir.

Pour toutes ces raisons nous voterons contre cette délibération, mais demandons que notre demande soit examinée et qu'il y ait un vote séparé pour les deux alinéas de cette délibération.

**M. Mariller.** - Je n'ose pas imaginer que vous n'avez pas fait le calcul financier si demain nous devons reprendre la compétence Ordures Ménagères, donc pouvez-vous nous communiquer la différence entre aujourd'hui avec la CCVE et la REOMi et la REOMi peut-être applicable plus tard par la Ville de Mennechy ?

**M. Richomme.** - Je crois que la REOMi sera obligatoire pour tous en 2015.

**M. Le Maire.** - Non. La réglementation prévoit que pour 2015 le système de collecte des ordures ménagères devra inclure des dispositifs incitatifs, mais ce n'est pas la REOMi. C'est un mensonge de communication qui a été développé depuis six ou huit mois et qui consiste à dire que ce système est de toute façon obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et que donc mieux vaut le faire maintenant pour être prêt. Ce n'est pas vrai !

La TEOM telle qu'elle existe aujourd'hui ne pourra pas être conservée en 2015, mais rien n'impose la REOMi telle qu'elle est proposée aujourd'hui. C'est jouer sur les mots pour faire une communication mensongère.

S'agissant des différents points évoqués, sur le diagnostic nous sommes tous d'accord autour de cette table, très honnêtement, il n'est pas possible de se satisfaire... Je vous invite à prendre la rue de Milly, je suis descendu à pied tout à l'heure, cela déborde de poubelles partout et ce ne sont là que les conséquences des modes de ramassage, ce n'est pas encore la facturation ; c'est le premier étage de la fusée, la première couche du bonbon *kiss cool*. La deuxième couche, le deuxième étage, ce sera en juin quand les facturations arriveront.

Vous évoquez Echarcon. Vous ne devez pas l'évoquer comme Directeur de Cabinet du Maire de Ris qui a voté pour accueillir Echarcon dans sa collectivité, dans son agglomération, mais vous l'évoquez, et c'est normal, en tant que conseiller de Mennechy. A titre personnel, je préférerais qu'Echarcon reste dans la CCVE. Echarcon est une commune qui a des élus courageux et responsables qui ont tendance à passer dans un

certain nombre de cas pour des empêcheurs de tourner en rond car ce ne sont pas des béni-oui-oui. Si demain Echarcon arrive à obtenir son déplacement dans l'agglomération d'Evry, alors que les élus de Mennecy ont à la table du Conseil Communautaire deux élus avec lesquels ils travaillent en harmonie et en estime, ils ne seront plus là et c'est la position de Mennecy au sein de l'intercommunalité qui en sera affaiblie.

Je remarque sur Echarcon qu'une collectivité a délibéré, qu'une autre a délibéré à l'unanimité (l'agglomération d'Evry) et que depuis deux ans la loi peut être ou non appliquée -c'est discrétionnaire- mais qu'elle ne l'a pas été.

Il y a eu deux passages en CDCI pour qu'Echarcon soit incluse dans le cadre de la refonte de la carte intercommunale départementale dans l'agglomération d'Evry. Les deux fois Echarcon a obtenu une très large majorité, mais pas la majorité des deux tiers des voix inscrites (et non des présents). Cela s'est fait à deux ou trois voix près selon que l'on était au premier ou au second vote.

Concernant Echarcon, je ne pense pas que la question soit close aujourd'hui.

Pour en revenir à ce que vous disiez, la REOMi est un beau principe, je suis d'accord avec vous. La taxe carbone était un très beau principe aussi, mais le Gouvernement a renoncé à la mettre en place car cela avait des conséquences sociales insupportables sur les familles modestes et moyennes. Pour la REOMi telle que mise en place aujourd'hui, c'est aussi le cas. Nous n'avons eu de cesse depuis un an -pas spécialement les élus de Mennecy, mais aussi ceux d'un certain nombre de communes comme la Ferté-Alais, Vert le Petit, Itteville, Auvernaux, Echarcon, Ormoy, une partie des élus de Chevannes, une partie des élus de Fontenay le Vicomte de dire que la REOMi comportait pour nous, telle que présentée par l'intercommunalité, des gênes iniques en ce qu'elle allait aboutir à faire payer plus les familles et les collectivités.

Nous avons prêché dans le désert. S'il était aussi simple, s'il suffisait de dire qu'il faut remettre la question de la REOMi sur la table pour revoir cette facturation et les modes de collecte, cela fait des mois que nous le demandons et personne autour de la table du Conseil communautaire parmi ceux qui ont voté la mise en place de la REOMi ne souhaite le faire. Personne ne souhaite le faire pour des raisons que je ne vais pas évoquer ici, pour certaines sincères, d'autres étant des raisons de politique politicienne, de renvoi de balle, de promesses tenues ou non tenues. Il n'y a pas aujourd'hui de majorité pour cela.

Quand des communes aussi différentes sociologiquement et politiquement que la Ferté-Alais, Itteville, Auvernaux, Mennecy, Echarcon, communes de droite ou de gauche, grosses communes, gros bourgs et petits villages, estiment toutes que la REOMi posent des problèmes, quand chacune, jour après jour, constate les difficultés que pose la mise en place de la REOMi (je parlais des dé-raccordements massifs auxquels nous assistons aujourd'hui), il faut en effet s'interroger sur la justesse du système.

Comme aujourd'hui la Communauté de Communes du Val d'Essonne ne reviendra pas sur la REOMi dans le cadre de laquelle on va injecter 1,5 M€ qui ne seront pas affectés ailleurs, nous demandons -comme l'a fait un certain nombre de ces communes comme Itteville, Echarcon ou la Ferté-Alais qui y réfléchit- la reprise de notre compétence.

C'est très compliqué car nous n'en sommes pas maîtres. Nous pouvons demander à reprendre notre compétence, mais la Communauté de Communes peut l'autoriser ou le refuser. On nous le refusera très probablement, comme cela nous a été expliqué de façon absolument cynique en Conseil Communautaire, non pas par le Président mais par celui qui parle à sa place sur ces questions, Charles de Bourbon Busset. Il est lui-même certainement l'un des trois ou quatre foyers fiscaux qui gagnent le plus à la mise en place de la REOMi à titre personnel ; ce n'est peut-être pas beau de le dire, mais il faut malgré tout le signaler. Les élus ne sont pas là pour faire pour eux, mais quand cela leur bénéficie, pour certains c'est bien. Toujours est-il que le porte-parole du Président sur ces questions nous a expliqué que l'on ne reviendrait pas dessus, qu'il n'y avait pas de discussion à avoir et surtout que reprendre la compétence pour les communes était inimaginable. Pourquoi ? Pas pour un problème de gestion du service, mais uniquement parce que la Communauté de Communes touche une DGF bonifiée parce qu'elle gère (ou mal-gère) la compétence ordures ménagères. Or, si la Communauté de Communes demain nous rend la compétence elle aura un peu moins de DGF. Pour cette seule raison, qui n'est qu'une question d'argent au sens le plus méprisable et le plus sale du terme, la Communauté de Communes nous refusera, comme aux autres communes qui le demandent, la reprise de la compétence.

Si elle nous l'accordait -mais nous n'avons aucune garantie et ne savons pas ce qui va se passer- le service serait assuré correctement. Il n'y aurait pas de logiques dignes des plus grandes heures du Gosplan staliniste des années 50 en URSS où l'on explique à des ripeurs payés au SMIC qu'ils vont se faire renvoyer s'ils ramassent le sac posé sur le bac plutôt que de le poser à côté dans la rue. Parce que c'est ce qui se passe. Damien, je parle sérieusement, je vous invite à faire le tour des ripeurs, c'est la pression qui est mise sur eux. Si demain nous reprenions la compétence le coût ne serait pas plus élevé, indépendamment du service qui lui au moins serait assuré. Le coût, c'est ce qui est facturé par le SIREDOM, donc le coût de retraitement des

déchets. Que le SIREDOM refacture à la Communauté de Communes ou à la commune de Mennecey ou d'ailleurs, le montant sera exactement le même.

Vient ensuite le coût du marché de collecte, pour autant que ce marché tienne puisque nous sommes au Tribunal Administratif depuis le mois d'août, ce que l'on nous a caché jusqu'au 6 janvier. On a passé quatre mois à discuter de la REOMi alors que l'on était au Tribunal Administratif sur le marché constitutif de la moitié du coût, mais cela nous a été caché en Commission, en Bureau et en Conseil Communautaire. On a menti aux conseillers communautaires, c'est un fait ; à une question claire on nous a répondu l'inverse.

Pour ce qui est du coût de la part collecte demain, si la commune de Mennecey ou une autre reprend la compétence il y aura un avenant à passer avec le collecteur pour que la part payée par la Communauté de Communes pour Mennecey soit directement payée par Mennecey, mais le coût serait exactement le même.

La question se posera, non pas aujourd'hui mais au terme du marché de collecte quand il n'y aura plus une masse de 21 communes de l'intercommunalité, mais de 20 communes qui relancent un marché ensemble ; il n'y aurait plus que la commune de Mennecey qui représente environ 25 % du périmètre. Cette question se posera donc dans trois ans puisque le contrat vient de commencer ; cela laisse le temps de voir, si l'on doit prendre la compétence, si la Communauté de Communes gère finalement mieux les ordures ménagères et de nous interroger, si nous en faisons toujours partie, sur le fait de la rendre. On peut aussi passer par un groupement de commandes car sans être dans une intercommunalité vous pouvez fort bien faire des groupements de commandes avec d'autres intercommunalités ou d'autres communes, que ce soit la CCVE, d'autres communes riveraines ou non riveraines mais qui ont elles-mêmes leur contrat de ramassage afin de pouvoir mutualiser les coûts. Le problème ne se poserait pas aujourd'hui.

Je pense raisonnablement que pour les Menneçois nous ne pouvons pas nous priver aujourd'hui de dire que si la Communauté de Communes ne les défend pas, nous décidons d'ores et déjà que nous n'irons pas au bout du processus. Je ne souhaite pas, je le dis clairement ici, une explosion de la CCVE, pas plus que je ne souhaite la quitter. Cependant, si un certain nombre de dispositions, de dispositifs ou de comportements de la CCVE étaient de nature -et c'est le cas de la REOMi telle que mise en place actuellement- à léser profondément les intérêts des Menneçois, je ne laisserais pas faire.

J'ajoute enfin, et j'en aurai terminé sur ce sujet en faisant un peu de prospective que le temps que la Communauté de Communes nous réponde non, cela va prendre deux ou trois mois et nous serons en avril. Qu'en sera-t-il de la présidentielle ? Le Président de l'agglomération d'Evry sera-t-il à ce moment-là le Ministre de l'Intérieur dont le rêve le plus fou est de créer une Communauté urbaine, la première d'Ile-de-France ? Je vous fais le pari que si François Hollande est élu Président de la République, la Communauté d'agglomération d'Evry deviendra Communauté urbaine et que très rapidement l'agglomération de Corbeil, les Lacs de l'Essonne et tout le nord du Val d'Essonne, contents ou non, seront absorbés. Alors, les débats que nous avons aujourd'hui n'auront plus aucune importance.

Si vous voulez conserver le Val d'Essonne entier, votez Sarkozy ! Il faut vous y résoudre. A titre personnel je voterai pour conserver le Val d'Essonne uni. En ferez-vous autant ?

*(Rires)...*

Trêve de plaisanterie, je mets aux voix.

**M. Richomme.** - Je vous avais demandé s'il était possible de dissocier en deux votes.

**M. Le Maire.** - Aucun souci. J'avais retenu votre demande et allais faire deux votes séparés pour vous faire plaisir, me doutant du vote que vous feriez sur les deux.

Le premier point concerne la reprise de la compétence REOMi.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la Majorité**

<b>POUR</b>	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ,
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ,

		Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
ABSENT	0	

**M. Le Maire.** - Le deuxième point consiste à se réserver de délibérer pour demander la sortie de la CCVE si cette modification statutaire n'est pas acceptée par cette dernière.  
Il est toujours beau de s'empêcher de réfléchir pour l'avenir...

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la Majorité**

POUR	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ,
CONTRE	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

## VI. DEVELOPPEMENT DURABLE

### 10. Installations classées - Demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique par la société NEXIMMO 50 sur la ZAC des Haies Blanches au Coudray-Montceaux

**Mme Prat.** - Mes chers collègues, dans le cadre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, la société NEXIMMO 50 a sollicité l'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sur le territoire du Coudray-Montceaux dans la ZAC des Haies Blanches.

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de 32 259 m<sup>2</sup> sur un terrain de 67 770 m<sup>2</sup>. Ce bâtiment est destiné à la logistique et au stockage de produits de grande consommation ou industriel. Il y aura 140 emplois.

Le site comprendra cinq cellules de stockage de tailles diverses. La hauteur du bâtiment au faîtage sera de 12,30 mètres.

La composition exacte des marchandises entreposées et la répartition de celles-ci dans le bâtiment ne sont pas définies et dépendront des exploitants définitifs.

Les produits qui seront stockés dans ce bâtiment sont des produits de grande consommation du type électroménagers, vêtements, matériels hi-fi, papeterie, livres, CD/DVD, etc.

Le site disposera de deux locaux de charge pour les batteries des chariots électriques et d'une installation de chaufferie équipée de deux chaudières constituant une puissance thermique totale de 1,8 MW, alimentée au gaz naturel, pour chauffer la partie entrepôts.

Une enquête publique aura lieu au Coudray-Montceaux du lundi 6 février 2012 au jeudi 8 mars 2012 inclus.

Le territoire de la commune de Mennecey est seulement touché par le périmètre d'affichage. Un dossier présenté par le demandeur, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact, sont déposés à la Mairie Monique Sallet afin que les habitants puissent en prendre connaissance sur place aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis que nous proposons défavorable.

**M. Richomme.** - J'avais déjà eu l'occasion en Commission Urbanisme d'exprimer notre sentiment sur ce type d'entreprise et d'activité.

Il est vrai que les entrepôts de stockage, ce n'est pas génial. Il est vrai que c'est au Coudray-Montceaux et que cela commence à se multiplier. C'est une des conséquences du Grand Paris qui fait que pour la première

couronne ce sont les emplois, pour la deuxième les habitations alors que les infrastructures font que nous, nous sommes le stockage tandis que les bureaux sont à Paris. C'est un fait et je le déplore. Cependant, en 2012 il n'est pas évident de trouver du travail. La situation est difficile pour tout le monde et là il y a 140 emplois. Par le passé nous vous avons suivis, là nous ne vous suivrons pas car 140 emplois à proximité, c'est important. Ces emplois sont certes difficiles, on pourrait rêver à d'autres emplois et d'autres qualifications, mais on ne peut pas se résigner à ne pas prendre les 140 emplois.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la Majorité**

<b>POUR</b>	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ,
<b>CONTRE</b>	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

## VII. URBANISME-ENVIRONNEMENT

### 11. Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de déposer une demande de déclaration préalable pour l'installation d'une structure mobile au Jardin d'Arc sur le Complexe Sportif Jean-Jacques Robert pour la Compagnie des Archers de Mennecy-Villeroy

**Mme Dougniaux.** – Il s'agit d'y stocker le matériel de leur association. Une structure mobile sera installée dans le respect de l'existant et de son proche environnement.  
Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

### 12. Vente d'un terrain situé dans la Zac Montvrain I - rue Lavoisier à Mennecy

**Mme Dougniaux.** - Cette parcelle, cadastrée BM n°145, d'une superficie cadastrale de 3 767 m<sup>2</sup>, située dans la zone d'Activités de Montvrain I n'a pas été commercialisée par l'aménageur ESSONNE AMENAGEMENT dont la mission s'est achevée depuis le 23 novembre 2009.

La Commune de Mennecy se retrouve donc propriétaire de cette emprise foncière.

La société DELIFRUIT, propriétaire riveraine, souhaite acquérir environ 3 400 m<sup>2</sup> de cette parcelle pour un montant de 30 K€.

Ce terrain comporte de nombreuses contraintes :

- Tout d'abord techniques : il est enclavé et engager des travaux de viabilisation serait pour la Commune économiquement disproportionné. De plus, il souffre d'un dénivelé fort, ce qui rend sa constructibilité réduite.

- Ensuite urbanistiques : il est grevé par une zone *non aedificandi* et se trouve à proximité des Aqueducs des eaux de la Vanne, du Loing et du Lunain.

Il convient d'ajouter, pour conclure, que cette vente va permettre l'extension de la Société DELIFRUIT, créant ainsi environ 40 emplois sur le site et assurant la pérennité de l'activité de cette entreprise.

En conséquence, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à vendre ce terrain.

Avez-vous des questions ?

**M. Richomme.** - Je n'ai rien contre l'entreprise DELIFRUIT, au contraire, ni contre son extension ou contre le fait qu'il y ait des emplois et des salariés supplémentaires. Je comprends parfaitement sa volonté de s'agrandir et que ce terrain juste à côté lui soit "promis".

Cependant, nous avons des règles dans une collectivité quand un bien doit être vendu. L'estimation des Domaines prend en compte l'enclavement, la zone *non aedificandi*, les difficultés du terrain et propose un prix de 75 K€. Je comprends que DELIFRUIT cherche à tirer le prix vers le bas et "souhaite acquérir le terrain 30 K€", comme il est indiqué, mais les Domaines sont les Domaines. Certaines fois peut-être ont-ils sous-évalué les biens que vous avez vendus, parfois peut-être les ont-ils surévalués, mais c'est un fait ici : c'est 75 K€.

On nous propose, selon les cas 10 %, c'est généralement le cas, ici c'est même 20 %. Je voudrais donc une explication, Monsieur le Maire, sur ce qui vous permet de vendre un terrain à - 60 % par rapport à l'estimation des Domaines.

**M. Le Maire.** - Je vais vous donner plusieurs explications, Monsieur Richomme.

La première est la cohérence entre votre vote précédent sur les Haies Blanches et celui-là.

Tout d'abord, réglementairement la Ville doit tenir compte d'une estimation des Domaines jusqu'à 75 K€. En dessous elle n'en a pas besoin. L'estimation des Domaines porte sur 3 700 m<sup>2</sup>, donc l'intégralité d'une parcelle estimée à 75 K€. L'entreprise DELIFRUIT ne souhaite acheter que 3 400 m<sup>2</sup>, soit en gros 90 %. L'estimation rapportée au ratio de l'espace vendu est donc inférieure aux 75 K€ et la Ville peut s'affranchir des Domaines en toute légalité. C'est le premier point. Cela ne concerne que le volet réglementaire pur.

Il y a par ailleurs une logique pratique. Nous sommes sur une parcelle, comme précisé dans la délibération, dont les contraintes sont extrêmement fortes. Elle est extrêmement coûteuse en réaménagements et surtout elle n'est concrètement utilisable, du fait de sa forme et de sa taille, par aucune autre entreprise que celle déjà présente. Elle ne fait que coûter à la commune en termes d'entretien, mal fait au demeurant et vous auriez le droit de le dire ; il n'y a donc pas d'intérêt pour la commune à la garder.

Et surtout, DELIFRUIT est une entreprise -on peut s'en féliciter ou non et on peut d'ailleurs regretter que dans le cadre de la REOMi on fasse des cadeaux aux entreprises- qui n'a pas un site uniquement à Mennecy, mais partout en France. Il y a deux ans nous avons failli perdre cette entreprise qui voulait aller s'installer à Avignon.

Actuellement en période haute elle représente 140 emplois. Là ce ne sont pas 140 emplois. Ils seront peut-être faits sur la logistique, on sait qu'il y a ce que l'on promet et ce que l'on fait et quand les contrats correspondant à ce qui a été signé sont tombés cinq ans plus tard et qu'il ne reste plus que les hangars, on sait ce que cela amène. Là on est sur 140 emplois en période haute et ils existent.

L'entreprise nous dit aujourd'hui que soit elle s'agrandit, soit elle ne peut pas s'agrandir et est donc contrainte de regrouper son activité sur Avignon.

Il ne s'agit même pas de vendre 15 K€, 30 K€ ou 50 K€, quand bien même ce ne serait que 10 K€ ou 15 K€ je dirais qu'il faut le vendre. La logique de cette délibération est d'avoir une cohérence car on ne peut rien faire de ce terrain. Elle est surtout de permettre de contribuer à garder 140 emplois sur la ville avec une entreprise qui parallèlement aura une montée en charge.

J'espère que, par cohérence avec votre précédent vote, vous voterez pour cette délibération. Je vous en remercie.

**M. Mariller.** - Dans les négociations pour la vente du terrain avec DELIFRUIT avez-vous abordé la question sociale, notamment auprès des employés ? Cette entreprise a été redressée par l'Inspection du Travail à quelques reprises, notamment en ce qui concerne les Ressources humaines et les conditions d'emploi.

**M. Le Maire.** - Nous avons abordé le fait que l'entreprise reste sur Mennecy.

**M. Mariller.** - Mais avec quelles conséquences... Je n'ai pas les chiffres, mais il y a eu des emplois au noir, notamment en termes de cotisations.

**M. Le Maire.** - Je vous incite à la plus grande prudence avec ce genre d'affirmations. Je ne sais pas ce qu'il en est très sincèrement, mais quand vous portez des accusations de ce type j'incite à la plus grande prudence. Ce qui m'intéresse n'est pas de savoir si c'est un patron mécène ou un patron indigne. La seule chose qui m'intéresse est de savoir si l'on peut garder ces 140 emplois sur la commune et éventuellement permettre à cette entreprise de se développer.

Je sais que si nous ne permettons pas légalement, car nous sommes dans un schéma légal, cette extension de l'entreprise, nous irons dans les deux à cinq ans vers une fermeture et je ne le veux pas.

Chacun autour de cette table votera en conscience sur ce qu'il estime devoir faire.

**M. Richomme.** - Je redis très brièvement que nous sommes d'accord avec vous sur le fait qu'il faut que ce terrain soit vendu, sur le fait qu'il est enclavé et qu'il est nécessaire pour DELIFRUIT, mais comme nous attendons le regard du Préfet sur cette délibération, nous nous abstenons.

**M. Le Maire.** - Donc vous ne voterez pas pour le maintien de 140 emplois et la création de 40 emplois nouveaux.

**M. Richomme.** - Ce n'est pas cela.

**M. Le Maire.** - Dans ce cas, votez-la. Je ne vous prends pas en traître, je vous le dis.

**M. Richomme.** - Ecoutez ce que je dis.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la Majorité**

<b>POUR</b>	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ,
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
<b>ABSENT</b>	0	

**13. Dénomination des voiries internes de la ZAC Montvrain II**

**Mme Dougniaux.** - Il s'agit de dénommer cinq voix sur cette ZAC. Vous avez eu une feuille sur table avec des noms. Il y a dix noms, nous vous demandons d'en choisir cinq. Nous allons ramasser vos bulletins et les secrétaires nous donnerons le résultat ultérieurement.

**M. Le Maire.** - Nous vous demandons de retenir cinq noms. Madame le Rapporteur a été un peu autoritaire, elle propose dix noms parmi lesquels il faut en retenir cinq. Ceci étant, nous avons essayé de respecter la parité en mettant cinq hommes et cinq femmes et il y en a pour tous les goûts.

Faites votre choix et je demande au Service de la séance de venir récupérer auprès de vous l'ensemble de vos bulletins. Ceux qui ont des pouvoirs pourront voter deux fois. Si vous voulez bien lui faire confiance, le Service de la séance procédera au dépouillement pendant que nous poursuivrons.

**M. Richomme.** - Quand il y a de telles propositions, nous aimerions les avoir avant et je pense que c'est possible.

Nous sommes chaque fois d'accord avec vous sur les dénominations, mais il serait mieux de les avoir en avance plutôt que sur table. Cela nous permet ainsi de proposer ou d'amender.

Ce n'est pas de la voirie communautaire ?

**M. Le Maire.** - Voirie communautaire ou non, la circulation et la dénomination sont municipales. La SORGEM nous le demande. Elle nous l'a demandé de manière très accélérée il y a assez peu de temps, c'est pourquoi nous avons été amenés à vous le proposer rapidement.

Comme nous avons dans l'idée de proposer un éventail de choix avec la parité, il a fallu que le Rapporteur fasse fonctionner ses méninges, ce qui justifie que vous ayez ces documents tard, mais vous les aviez sur table, vous avez donc déjà eu deux heures et demie pour les examiner.

*(Il est procédé au vote, une personne de l'Administration ramasse les bulletins)...*

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**14. Délibération de principe autorisant Monsieur le Maire à effectuer des demandes de subvention dans le cadre du projet de ferme pédagogique associée à un site de compostage municipal**

**M. Raynel.** - Je ne vais pas vous lire en intégralité la note de présentation car j'espère que vous l'avez lue, mais dire quelques mots du travail et de l'intérêt de ce projet.

Cela a été un lourd labeur de réflexions. J'en profite pour remercier les personnels municipaux, quels qu'ils soient, qui m'accompagnent dans ce projet et ne chôment pas, quoi que l'on puisse dire parfois. Il y a des têtes bien pensantes, réfléchies, des mains qui ne servent pas qu'à voter mais à pianoter et cliquer sur un ordinateur pour récolter le plus d'informations possible.

Un travail de réflexion a été mené sur l'implantation, qui est déjà trouvée, sur l'aménagement (construction d'abris, clôtures respectant l'environnement), sur le personnel qu'il faudra, sur les formations, sur les animaux et, bien sûr, sur le budget.

L'intérêt est pédagogique pour les enfants et les familles sur la vie des animaux, de la ferme, de la campagne rapprochée, celle qui dans les années 70 a été repoussée au bénéfice des moyennes ou proches banlieues.

C'est un intérêt en termes d'environnement, d'écosystème, de travail que peuvent faire certains animaux, comme le cheval pour le débardage de bois dans le parc.

C'est aussi un intérêt en termes d'animations avec des promenades en calèches dans le parc, voire en ville et, pourquoi pas, le Père Noël sur son traîneau tiré par des ânes.

Pour moi qui ai à charge le suivi de l'entretien du parc, ce sera aussi le plaisir des yeux à l'entrée du parc en lui donnant un attrait et une valeur supplémentaire.

Pour cela, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre de ce projet et à signer tout document à cet effet.

**M. Le Maire.** - Avez-vous des interventions ? (Non).

Je remercie Monsieur le Rapporteur d'avoir eu la force de conviction nécessaire pour recueillir l'unanimité.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

### VIII. SECURITE

#### 15. Organisation des 4èmes journées de prévention sécurité à destination de la jeunesse

**M. Bossard.** - Cette délibération a pour objet de valider le principe de l'organisation de la 4<sup>ème</sup> édition des JPSJ. Je ne reviens pas sur la manifestation, nous la connaissons toutes et tous.

**M. Mariller.** - Je me réjouis de voir ces journées de prévention pour la quatrième fois, car elles ont leur utilité, mais par solidarité avec nos voisins d'Echarcon -puisque'un contrat nous lie avec la Police Municipale-avez-vous prévu trois heures sur Echarcon au niveau de la sécurité de ces journées de prévention ?

**M. Bossard.** - Je ne comprends pas votre question.

**M. Mariller.** - Je parle du contrat qui lie notre Police Municipale à la Ville d'Echarcon. Avez-vous prévu de décentraliser trois heures sur Echarcon pour traiter de ce thème de la sécurité ?

**M. Bossard.** - C'est une bonne question. Nous allons y réfléchir.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

## 16. Demande de subvention au PDASR pour l'installation de radars pédagogiques

**M. Bossard.** - Dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dans son volet sécurité routière et actions de prévention, nous avons réfléchi à la possibilité d'installer sur notre commune deux radars pédagogiques.

Une première réunion de travail a réuni un représentant de la Préfecture, le Chef de la Gendarmerie et notre Chef de la Police Municipale. Nous envisagerions éventuellement de positionner un radar pédagogique à l'entrée de Mennecey sur la RD 191, un peu avant la Poste, et éventuellement un deuxième radar pédagogique à proximité de la station BP sur la RD 191.

Il vous est demandé ce soir d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions.

**M. Mariller.** - Je m'en félicite. Etant un utilisateur de vélo je dépasse rarement la vitesse autorisée, mais pourquoi ne pas prévoir un troisième radar sur Echarçon ?

**M. Bossard.** - C'est là encore une bonne question. Nous allons y réfléchir eu égard au budget. Quant à la vitesse autorisée, elle dépend de l'endroit où vous vous trouvez, Monsieur Mariller.

**M. Mariller.** - Vous voyez que nous sommes source de propositions !

**M. Richomme.** - Je soutiens votre souhait de faire de la prévention. C'est là un acte réel de prévention, surtout par rapport à la station BP car c'est limité à 50 km/h et quand nos amis Gendarmes y vont de nombreux Menneçois s'en souviennent.

J'ai déjà vu ce genre de dispositif à Courcouronnes où ils en ont mis un. Avez-vous des retours d'expériences sur ce genre d'initiative ? Je sais que c'est pour la prévention, mais est-ce réellement efficace ? Les gens voient leur vitesse, d'accord, mais y a-t-il pour autant un changement de comportement ?

Si derrière il n'y a pas le gendarme, les gens voient qu'ils sont à 60 alors qu'ils devraient être à 50. Nous, nous voulons faire de la prévention efficace.

**M. Bossard.** - C'est un ensemble d'actions qui vont apporter sûrement une évolution. La mise en place de radars pédagogiques toute seule n'apportera pas la réponse, mais on associe toujours le volet répressif et le volet préventif.

Nous essayons à Mennecey de mettre en place différentes actions en prenant en compte l'âge des personnes visées. Je pense notamment aux CM2 dès les Journées de Prévention avec les interventions en milieu scolaire, puis quand on monte dans l'âge, toujours dans les Journées de Prévention, on a des actions vis-à-vis des élèves de 4<sup>ème</sup>. Nous avons récemment distribué un code de bonne conduite à l'ensemble des élèves de 6<sup>ème</sup> au collège. Les parents sont eux aussi touchés par les enfants via les messages que nous diffusons.

Le radar pédagogique est complémentaire des contrôles de vitesses effectués par la Gendarmerie qui sont davantage axés sur le répressif. Il y a donc bien à la fois le préventif et le répressif.

En ce qui concerne le réglage des radars, pour éviter d'étalonner le compteur du véhicule à une vitesse très élevée par rapport à celle qui s'affichera sur le panneau, un petit réglage consiste, à partir de 10 ou 15 km/heure au-dessus de la vitesse autorisée, à ne plus afficher la vitesse relevée. Cela veut dire que si vous roulez à 80 km/heure à un endroit limité à 50, à partir de 60 nous réglons le radar afin que la vitesse ne s'affiche plus.

**M. Richomme.** - Si cela ne s'affiche plus, l'automobiliste peut croire que l'outil est en panne.

**M. Bossard.** - Non, car il y a un jeu de lumière soit au vert soit au rouge suivant le modèle et, au lieu de ne plus rien afficher, cela affiche le nombre de points que le conducteur risque de perdre. On peut faire plusieurs réglages sur les dispositifs de radars.

On peut aussi accoupler géographiquement l'installation à la proximité d'un feu que le radar peut éventuellement faire passer au rouge.

Nous passons au vote.

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Patrick LEGRIS,
-------------	----	--

		Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**M. Bossard.** - C'est donc un vote unanime. Je vous en remercie.

**M. Le Maire.** - Nous avons la possibilité, avec ce genre de dispositif, d'avoir des statistiques. Cela permet aussi de savoir sur un axe, en dehors de la vitesse ressentie, s'il y a également une réelle importance de très grande vitesse et un très grand nombre de véhicules en proportion à une vitesse élevée. Cela fait aussi partie des éléments intéressants.

Dernier élément intéressant, nous avons appris que notre collègue Damien Mariller fait beaucoup de vélo mais en respectant les limites de vitesse, contrairement aux coureurs du Tour de France. Nous allons donc le garder longtemps et en bonne santé !

## **IX. JEUNESSE**

### **17. Demande de renouvellement de la convention concernant la prestation de service ordinaire pour l'établissement d'accueil de loisirs "Maison des jeunes" de la Ville de Mennecey**

**Mme Sauvage.** - La convention d'objectif et de financement signée pour une durée de trois ans pour la structure Maison des Jeunes arrive à échéance au 30 juin 2012.

Il vous est proposé ce soir de renouveler cette convention entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Mennecey. Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,**  
**Après délibération,**  
**Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

## **X. COOPERATION DECENTRALISEE**

### **18. Convention de partenariat entre la Ville de Mennecey et l'Association Mennecey Echanges Boni**

**M. Le Maire.** - En l'absence de Marie-Claire Cutillas je vous demande de bien vouloir adopter cette convention de partenariat. Elle vient remplacer la précédente qui était de trois ans et qui est arrivée à échéance.

Elle a fait l'objet d'un travail en amont et en parfaite harmonie entre l'association et la commune.

**M. Richomme.** - Je suis peut-être exigeant, mais dans cette convention il est indiqué la mise à disposition de locaux et je ne sais pas si l'on parle des salles qu'ils utilisent quotidiennement ou de nouveaux locaux pour d'autres actions ?

**M. Le Maire.** - On parle des salles dont ils ont besoin, que ce soit celles qu'ils utilisent aujourd'hui ou les locaux qui pourraient être nécessaires dans le cadre d'autres actions, notamment le week-end du 24 mars puisqu'il doit y avoir des manifestations. Nous leur fournirons les locaux, comme nous l'avons toujours fait.

**M. Richomme.** - N'est-il pas possible d'avoir un rapprochement des deux communes pour arriver un jour à faire un jumelage ?

**M. Le Maire.** - Le gros problème, mais si vous parlez avec les membres de l'association vous le savez, est que le Mali fait partie des territoires compliqués pour les occidentaux actuellement.

Vous êtes observateur, c'est une coopération qui malheureusement tourne au ralenti et cela pénalise énormément l'association. L'exemple le plus simple est que ne serait-ce que pour les ventes d'artisanat ils ne peuvent plus aller sur place pour acheter et certaines filières ne sont pas forcément tout à fait respectueuses.

Il y a un vrai problème depuis deux ou trois ans sur toute cette partie de l'Afrique. J'espère que cela ira mieux dans les années à venir.

**M. Guezo.** - A titre de boutade, je propose d'y aller car je ne pense pas risquer un enlèvement !!...

(Rires)...

**M. Le Maire.** - La boutade mise à part, je ne prendrais pas le risque de vous y envoyer.

Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**XI. SPORT-CULTURE**

**19. Convention d'objectifs entre la commune de Mennecy et l'Association Parades et Ripostes**

**Mme Pioffet.** - Il s'agit d'une convention d'objectifs conclue pour trois ans. Elle est annexée à la présente délibération. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

		Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth
--	--	--

<b>POUR</b>	33	VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

## 20. Dénomination du nouveau chalet au sein du Complexe Sportif Jean-Jacques Robert

**Mme Pioffet.** - Nous disposons dorénavant d'un nouvel équipement sportif au sein de ce Complexe et il vous est proposé un nom pour cette dénomination, sauf si vous avez une autre idée : Salle Roger Couderc. Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,**  
Après délibération,  
Adopte à l'Unanimité

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

## XII. ELECTION

### 21. Indemnités forfaitaires complémentaires pour les élections

**Mme Albanet.** - Il nous appartient de préciser le montant des indemnités forfaitaires complémentaires dont peuvent bénéficier les fonctionnaires territoriaux assurant le secrétariat des bureaux de vote, la tenue et le bon déroulement du scrutin lors de l'élection présidentielle le 22 avril et le 6 mai et lors des législatives des 10 et 17 juin.

Il est précisé que ces indemnités ne bénéficient qu'aux agents non admis au bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Pour information, le montant individuel de cette indemnité s'élève à 224,73 € bruts pour un tour d'élection.

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur cette proposition.

Avez-vous questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,**  
Après délibération,  
Adopte à l'Unanimité

		Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET,
--	--	---

<b>POUR</b>	33	Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

### XIII. PERSONNEL

#### 22. Mise à disposition d'un agent de la commune auprès du Tennis Club de Mennecey

**M. X. Dugoin.** - La présentation sera très courte puisqu'il s'agit du renouvellement de la mise à disposition d'un adjoint qui est bien utile pour la vie et le fonctionnement du Club de Tennis.

**M. Richomme.** - C'est pour un an ? Ce n'est pas indiqué.

**M. X. Dugoin.** - Bonne question... Je me retourne vers les Services.

**M. Le Maire.** - C'est une convention annuelle. Nous l'avions déjà passée pour un an, l'an dernier et nous la renouvelons annuellement.

**Le Conseil Municipal,**  
Après délibération,  
Adopte à l'Unanimité

<b>POUR</b>	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**M. Le Maire.** - Avant de vous donner les résultats de notre consultation de ce soir, un mot pour vous dire que dès que nous aurons la date de la soirée du vote du budget nous vous la communiquerons. Ce sera deuxième quinzaine de mars. Nous avons actuellement deux ou trois dates potentielles, il faut tenir compte des disponibilités du Maire, de celles du rapporteur et de l'attente des dernières dotations, car nous préférons être au plus proche de la réalité sur ces votes.

Je tiens à remercier les Services pour le travail extrêmement important mené pour préparer les débats de ce soir, tant pour les points concernant le contrat de partenariat sur le projet de la Verville que le travail fait sur la carte scolaire et sur le DOB.

Je tenais tout particulièrement à remercier, outre Gérald Gallet naturellement, Patrice Boudersa et Sylvie Métais pour la Vie scolaire et Thibaut Gontier concernant le contrat de partenariat car ils ont fait un très gros travail, ainsi que François Chanon qui s'est intéressé, outre au DOB, au contrat de partenariat.

Je vous donne à présent les noms des cinq auteurs retenus :

- Charles Péguy : 26 suffrages.
  - George Sand : 23 suffrages.
  - Egalité avec 21 suffrages pour Jean Cocteau et Colette.
  - Une locale, Louise de Vilmorin : 18 suffrages.
- Il y a donc trois femmes et deux hommes, la parité est respectée.  
Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 43.

*[Handwritten signatures and notes in black and blue ink, including names like 'C. Brancat', 'Prak', 'S. F. en l', 'McBramble', and 'S. F. en l'']*

**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
**Maire de Mennecy**  
**1<sup>er</sup> Vice Président de la CCVE**

